

## Budget Primitif de la Ville de Besançon - Orientations budgétaires pour 1996

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Prévues par une loi du 6 février 1992, la séance du Conseil Municipal consacrée aux orientations budgétaires doit être organisée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Je précise pour les nouveaux membres du Conseil Municipal que cette procédure de réflexions budgétaires préalable au vote du budget avait été mise en place dès 1986 dans notre ville. Cette démarche est à présent bien rodée et elle nous a permis de mettre au point une présentation comprenant une série de documents financiers qui avait reçu l'assentiment de l'ancien Conseil Municipal.

Je vous propose de retenir également ce dispositif.

Pour faciliter la tenue de ce débat de réflexions et d'orientations budgétaires, à un moment où de nombreuses incertitudes demeurent encore quant aux possibilités d'équilibre du budget, notamment en matière de dotations de l'Etat et de fiscalité locale qui représentent plus de la moitié des ressources de notre ville, diverses informations financières vous sont adressées :

- données générales sur les équilibres financiers, sur les grandes catégories de recettes et dépenses des budgets antérieurs,
- évolution de l'inflation,
- évolution des concours de l'Etat et des Collectivités Locales,
- données générales sur la fiscalité locale,
- données générales sur le recours à l'emprunt et sur la dette de notre ville.

L'ensemble de ces informations permettra de faciliter le débat sur les grandes orientations qui vous sont proposées par la Municipalité tant en matière de recettes que de dépenses et qui sont contenues dans ce dossier.

Je rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas d'examiner un projet de budget détaillé mais seulement de vous prononcer sur les grandes tendances proposées pour la mise en forme du prochain projet de budget qui vous sera soumis le 4 mars.

Les orientations dégagées au cours de cette séance du 15 janvier seront prises en compte pour l'élaboration du projet de budget dont le vote interviendra le 4 mars.

Les incertitudes relatives aux données financières évoquées précédemment (dotations de l'Etat et produit de la fiscalité locale) seront progressivement levées par la loi de finances pour 1996 et par la transmission dès le début du mois de février de l'évolution des bases de la fiscalité locale.

Il va sans dire que le projet de budget pour 1996 qui vous sera prochainement soumis comportera une présentation détaillée des différents chapitres budgétaires selon les modalités imposées par la procédure comptable M14 que nous avons retenues lors de la séance du 11 décembre dernier. Ce projet de budget sera complété par l'ensemble des documents budgétaires réglementaires, nécessaires à une bonne compréhension de ce dossier dont l'importance pour notre collectivité et pour nos concitoyens, ne vous aura pas échappé.

### **Rappel de quelques données générales relatives aux budgets primitifs précédents**

Il n'est pas inutile, avant toute réflexion budgétaire, de se remettre en mémoire quelques ratios ou tendances relatifs aux budgets précédents.

Ces données chiffrées permettent en effet de mieux appréhender les grandes lignes de la démarche budgétaire retenue depuis quelques années.

#### ***Evolution du montant du budget général (budget principal et budgets annexes)***

- + 5,5 % en 1991 par rapport à 1990
- + 4,6 % en 1992 par rapport à 1991
- + 3,8 % en 1993 par rapport à 1992
- + 3,2 % en 1994 par rapport à 1993 hors compétences transférées au District
- + 1,8 % en 1995 par rapport à 1994

#### ***Evolution de l'inflation***

- + 3,1 % en 1991
- + 2,0 % en 1992
- + 2,3 % en 1993
- + 1,7 % en 1994
- + 2,1 % estimée pour 1995
- + 2,1 % estimée pour 1996

#### ***Part des dépenses d'investissement dans le budget général (dette comprise)***

- 22,7 % en 1991
- 22,6 % en 1992
- 21,6 % en 1993
- 21,8 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 22,1 % en 1995

#### ***Part des dépenses de fonctionnement dans le budget général***

- 77,3 % en 1991
- 77,4 % en 1992
- 78,4 % en 1993
- 78,2 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 77,9 % en 1995

#### ***Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement du budget général***

- 47,3 % en 1991
- 49,0 % en 1992
- 48,9 % en 1993
- 46,2 % en 1994 hors Sapeurs-Pompiers
- 46,0 % en 1995

**Montant des dépenses d'investissement du budget général couvertes par l'emprunt**

120,3 MF en 1991 (91,9 MF pour le budget principal et 28,4 MF pour les budgets annexes)

119,8 MF en 1992 (98 MF pour le budget principal et 21,8 MF pour les budgets annexes)

108,2 MF en 1993 (98 MF pour le budget principal et 10,2 MF pour les budgets annexes)

108,9 MF en 1994 (98 MF pour le budget principal et 10,9 MF pour les budgets annexes)

91,6 MF en 1995 (90 MF pour le budget principal et 1,6 MF pour les budgets annexes)

**Part des recettes provenant de la fiscalité locale**

32,2 % du budget général ou 36,4 % du budget principal en 1991

31,9 % du budget général ou 36 % du budget principal en 1992

32,4 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1993

32,0 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1994 (hors compétences transférées au District)

32,6 % du budget général ou 36,8 % du budget principal en 1995

**Evolution des principales dotations de l'Etat en fonctionnement (montants notifiés : DGF, DSU, DGD)**

190,9 MF en 1991

197,2 MF en 1992 (soit + 3,3 %)

203,2 MF en 1993 (soit + 3,0 %)

204,2 MF en 1994 (soit + 0,5 %)

206,7 MF en 1995 (soit + 1,2 %)

La part des dépenses de fonctionnement reste stable (sont inclus 5 MF de participation au budget du District), la masse salariale quoiqu'en diminution régulière reste le poste le plus important.

Malgré une diminution du recours à l'emprunt, les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) ont continué à progresser, la maîtrise des dépenses de fonctionnement ayant permis un autofinancement plus important.

Les recettes provenant de la fiscalité représentent une part légèrement plus importante en 1995 due notamment à la faible évolution des concours de l'Etat. Cette évolution est nettement inférieure à l'inflation, ce qui confirme le désengagement de l'Etat constaté dès 1994 vis-à-vis des collectivités territoriales. Pour 1994 et 1995, la perte de recettes en résultant se chiffre à plus de 18 MF.

**Le Budget Primitif de 1996**

L'élaboration du premier budget de cette mandature municipale revêt une importance particulière pour différentes raisons.

Ce premier budget témoigne en effet de l'orientation générale qu'entend donner l'exécutif municipal au cours des prochaines années en terme d'actions prioritaires et d'options financières.

C'est le moment privilégié au cours duquel les stratégies d'actions des différentes formations politiques qui composent notre assemblée pourront s'exprimer pleinement.

C'est enfin la première grande décision que les nouveaux Conseillers Municipaux seront appelés à prendre, décision qui engagera notre collectivité pour un exercice budgétaire dans un contexte difficile pour les grandes villes.

La confiance que les Bisontins ont témoignée à l'équipe municipale précédente permet une continuité dans la démarche et dans les orientations retenues pour la préparation du budget.

C'est ainsi que plusieurs objectifs généraux que je tiens à rappeler ont été maintenus pour 1996 :

**1) Maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale qui représente à elle seule près de la moitié des dépenses de fonctionnement.**

L'importance des dépenses de fonctionnement (plus des 3/4 des dépenses totales) s'explique par la qualité et la diversité des services offerts à nos concitoyens ainsi que par le choix de gestion (en régie dans la quasi-totalité des secteurs) fait par notre collectivité à la différence de nombreuses autres grandes villes.

**2) Maintien de l'effort que nous réalisons depuis plusieurs années en matière d'investissement et notamment de travaux afin de répondre aux attentes de nos concitoyens et de permettre ainsi aux entreprises locales de bénéficier de possibilités d'intervention très attendues.**

Cet effort en matière d'investissement devra être maintenu sans recours supplémentaire à l'emprunt. Bien au contraire, le processus de décélération entrepris en ce domaine dès 1995 sera poursuivi en 1996. Il est impératif en effet, dans un contexte économique stabilisant l'inflation à un taux faible (1,7 % en 1994, 2,1 % prévus en 1995) et maintenant néanmoins les taux des emprunts à un niveau encore élevé (de l'ordre de 7 %), ce qui entraîne un différentiel de taux de l'ordre de 5 points, d'éviter un trop fort endettement qui nous pénaliserait pour l'avenir.

L'avenir financier des collectivités locales et notamment des grandes villes sera en effet marqué par une diminution progressive des concours de l'Etat, ce processus étant déjà engagé depuis 1994. C'est ainsi qu'au cours des seuls exercices 1994-1995, les dotations de l'Etat ont diminué de 18 MF auxquels il convient d'ajouter une dépense supplémentaire de plus de 8 MF correspondant à une hausse de la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. La perte supplémentaire sur 1996 est estimée actuellement à plus de 8 MF.

Ces contraintes financières rendent de plus en plus difficile la maîtrise de la pression fiscale dans les grandes villes. Je rappelle que l'engagement pris par l'équipe municipale précédente de limiter la pression fiscale devant être supportée par les Bisontins, au montant de l'évolution de l'inflation de l'année précédente a été intégralement tenu.

C'est ainsi que pour 1995, la pression fiscale a été limitée à + 1,7 % soit le montant de l'inflation constaté en 1994.

En outre, en 1994, compte tenu de la mise en place de la fiscalité districale, la pression fiscale appliquée aux Bisontins avait été nulle alors que l'inflation de 1993 était de + 2,3 %.

L'ensemble de ces dispositions favorables pour nos concitoyens a permis de réduire de façon significative l'impact des impôts locaux et notamment de la taxe d'habitation, par une diminution régulière des taux des quatre impôts locaux qui sont passés, entre 1989 et 1995 :

- de 17,91 à 17,10 pour la taxe d'habitation
- de 19,35 à 18,49 pour la taxe sur le foncier bâti
- de 21,18 à 20,23 pour la taxe sur le foncier non bâti
- de 14,30 à 13,66 pour la taxe professionnelle

soit une diminution de 4,5 % des taux pendant le mandat précédent.

Il va sans dire que la réduction des dotations de l'Etat ainsi que les charges supplémentaires que ce dernier nous fait supporter rendent de plus en plus aléatoire la réalisation de cet objectif de limitation de la pression fiscale.

Une récente enquête réalisée auprès d'autres grandes villes fait apparaître une tendance majoritaire à une sensible augmentation de la pression fiscale.

Pour ce qui concerne notre collectivité, ce point qui représente un tiers des ressources du budget principal ne pourra être précisé tant que ne sera pas connue l'évolution des bases d'imposition locale.

S'agissant d'une autre importante catégorie de recettes que sont les dotations de l'Etat dont les principales sont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Globale d'Équipement (DGE), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), je vous signale qu'un pacte de stabilité financière a été proposé par l'Etat aux associations d'élus locaux. Ce pacte porte sur une période de 3 années (1996 à 1998) et prévoit une progression globale des participations de l'Etat à hauteur de la hausse de l'indice des prix hors tabac.

Pour 1996, cette évolution globale est prévue à + 2,3 %.

Toutefois, pour les grandes villes, l'incidence sera plus négative car la DGF, dotation la plus importante qui représente plus de 20 % des recettes de fonctionnement du budget principal, n'augmentera que de 1,825 % pour ce qui concerne la dotation forfaitaire appliquée à notre ville alors que l'augmentation nationale de cette dotation s'élève à 3,65 %.

Déjà en 1995, cette dotation n'avait évolué que de 0,85 %, soit la moitié du montant de l'inflation entraînant une perte de recette de 1,6 MF s'ajoutant à une perte de 4,5 MF supportée en 1994 sur cette ligne budgétaire.

Pour 1996, la perte s'élèvera à plus de 3 MF.

La DGE, dont le montant perçu en 1995 s'élevait à 3 MF, sera purement et simplement supprimée en 1996 pour les communes de plus de 10 000 habitants sauf pour les plus modestes issues principalement des territoires d'Outre-Mer.

Autre mesure défavorable, la diminution de 5,5 % appliquée à la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle, mesure venant se cumuler avec celles prévues par les lois de finances de 1994 et 1995 alors qu'un précédent ministre du budget avait promis que «l'amputation» effectuée en 1995 ne serait valable qu'une seule année. Cette diminution entraînera une perte de recette de 1,5 MF.

Ce sont donc des ressources importantes (plus de 8 MF) qui nous font à présent défaut à la suite des mesures appliquées à la DGF, à la DGE et à la DCTP.

Sur l'ensemble des dotations de l'Etat, seules trois dispositions moins pénalisantes sont à retenir :

- le Gouvernement a décidé d'augmenter de 30 MF l'enveloppe initiale de 67 MF destinée à compenser la suppression de la franchise postale aux communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 1996. Cette mesure entraînera une dépense supplémentaire de 150 à 200 KF pour notre collectivité.

- le FCTVA échappe à l'enveloppe correspondant au pacte de stabilité. Cette dotation évoluera en fonction des investissements réalisés au cours de l'année N - 2 (1994).

- la DSU augmentera au niveau national de 5 %, soit nettement plus que l'inflation de 1995. Pour notre collectivité, le montant de cette dotation s'était élevé à 7,5 MF en 1995.

Il n'est toutefois pas exclu que de nouvelles modalités de répartition de cette dotation au profit de collectivités très pauvres soient mises en place. Le montant de cette dotation pour 1996 reste donc incertain à ce jour.

Ces remarques relatives aux principales dotations de l'Etat qui représentent ensemble plus du quart des recettes totales du budget principal montrent à l'évidence que l'Etat se désengage progressivement et cela depuis plusieurs années, laissant les collectivités locales et principalement les grandes villes, devant des choix difficiles pour assurer l'indispensable équilibre budgétaire.

Cette évolution regrettable a été récemment dénoncée par les maires des grandes villes, toutes tendances politiques confondues, dans un courrier adressé au Premier Ministre, déplorant que «pour les grandes villes, les dispositions envisagées (par le projet de loi de finances pour 1996) conduisent plus à un pacte de régression qu'à un pacte de stabilité».

S'agissant des dépenses, diverses mesures prises également par le Gouvernement risquent de peser lourdement dans l'équilibre de nos budgets ultérieurs.

Il s'agit tout d'abord de la hausse de la TVA applicable au 1<sup>er</sup> août 1995 (de 18,6 % à 20,6 %) qui génère une dépense annuelle supplémentaire comprise entre 5 et 6 MF.

Il s'agit ensuite de l'évolution de la cotisation à la CNRACL. Compte tenu des prélèvements successifs opérés dans les réserves de cette caisse afin de combler les déficits des autres régimes de retraites, la CNRACL accusait un déficit de 6,3 MDF en 1994. Une augmentation de 3,8 points a en conséquence été appliquée en 1995 entraînant une dépense supplémentaire de plus de 8 MF pour notre collectivité.

Si le Gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter la cotisation en 1996, il y a néanmoins tout lieu d'être inquiet pour l'avenir si on se réfère à un rapport du Gouvernement sur la CNRACL prévoyant une augmentation de la cotisation employeur de près de 8 points d'ici l'an 2000, ce qui correspondrait à une majoration de cotisation annuelle de 17 MF.

Il s'agit enfin d'une évolution difficilement supportable d'une dépense obligatoire au profit du Département, le contingent d'aide sociale.

Cette dépense a augmenté de 86 % entre 1989 et 1995 (de 12,4 MF en 1989 à 23,1 MF en 1995).

Pour 1996, l'augmentation prévue est de 10,6 %.

Au-delà de cette évolution incompatible avec l'augmentation des ressources de notre collectivité, il convient de noter l'accroissement de la part représentée par la participation de la Ville de Besançon dans le montant global du contingent d'aide sociale des communes du Doubs.

En 1989, notre participation représentait 28 % du total (12,4 MF sur 44,4 MF). Elle était en 1995 de 32,6 % (23,1 MF sur 70,9 MF).

Les maires des grandes villes se sont à juste titre inquiétés de l'évolution rapide de cette dotation.

Ils ont saisi le Gouvernement de ce dossier afin que les modalités de calcul du contingent d'aide sociale laissées globalement à la libre décision des instances départementales soient revues et rationalisées.

Ce dossier, compte tenu du transfert des charges d'aide sociale aux collectivités locales prévues par les lois de décentralisation, s'intégrera dans le projet de loi relatif à la clarification des compétences entre l'Etat et les Collectivités Locales préparé par le Gouvernement.

Examinons à présent les grandes catégories de recettes et de dépenses et les orientations qui vous sont proposées.

## **L'évolution des grandes catégories de recettes**

### ***La Fiscalité***

Compte tenu des éléments d'information avancés précédemment, le maintien de l'engagement pris par l'équipe municipale précédente de limiter l'augmentation de la pression fiscale au montant de l'inflation de l'année précédente et qui a été intégralement tenu, paraît difficile à réaliser pour l'avenir.

La baisse progressive des taux appliqués aux impôts locaux au cours du mandat précédent (- 4,5 % de 1989 à 1995) laisse entrevoir une possibilité d'augmentation limitée de la pression fiscale en 1996 sans pour autant perdre de vue l'intérêt d'une fiscalité modérée appliquée à nos concitoyens.

L'évolution des bases des impôts locaux n'étant connue qu'au début du mois de février, le débat sur une probable évolution de la fiscalité locale interviendra lors de la séance du 4 mars. Quoiqu'il en soit, l'augmentation des taux qui pourrait être appliquée resterait voisine de la hausse du coût de la vie.

Nos prévisions actuelles sur l'augmentation de l'assiette fiscale sont limitées à + 2 %.

#### **\* Compensation pour exonération et allègements fiscaux**

Au titre des compensations versées par l'Etat pour exonération et allègements fiscaux, la situation se présente actuellement comme suit :

- subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti : depuis 1992, cette compensation n'est plus versée que pour les seuls logements sociaux, elle passe de 0,99 MF à 1,16 MF en 1995.

- compensation des allègements de taxe professionnelle : la dotation de compensation, hors REI, serait réduite de 5,5 %, la dotation globale passerait ainsi de 33 MF à 31,5 MF, soit une perte de 1,5 MF.

- allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation : à défaut d'information, la prévision 1995, soit 14,1 MF a été reconduite sur 1996. Elle sera ajustée en fonction des informations complémentaires qui nous seront communiquées.

- fonds national de péréquation de la taxe professionnelle : la prévision 1996 (2,7 MF) a été chiffrée en fonction de l'encaissement 1995.

#### **\* Taxes diverses**

- **taxe additionnelle aux droits de mutation** : A ce stade de la préparation budgétaire, la prévision a été maintenue à son montant 1995 (6,4 MF).

- **produit des jeux du Casino** : suite à l'encaissement 1995, la recette estimée à 6,2 MF pour 1995 passerait en 1996 à 7,5 MF.

#### **Les dotations de l'Etat**

Celles-ci représentent essentiellement :

- *en investissement* : le FCTVA, le produit des amendes de police,

- *en fonctionnement* : la DGF, la DSU, les DGD et certaines subventions de fonctionnement

#### **Les dotations d'investissement**

La DGE perçue en fonction de l'effort d'investissement voit sa première part supprimée pour les communes de plus de 10 000 habitants. Une prévision de recette de 1 MF subsiste cependant au budget 1996, elle permettra l'encaissement des deux derniers trimestres 1995.

Le FCTVA, calculé sur les investissements de l'année n - 2, est estimé à 18 MF (19 MF en 1995), soit - 5,3 %.

Le produit des amendes de police n'étant pas encore connu pour 1995, le crédit 1996 est maintenu au niveau prévu en 1995, soit 3 MF.

### **Les dotations de fonctionnement**

\* la DGF 1996, conformément au projet de Loi de Finances 1996, est indexée sur le taux prévisionnel des prix à la consommation des ménages, hors tabac, soit + 2,1 % ainsi que sur la moitié du PIB 1995 estimé à 3,1 %, ce qui fait une actualisation de 3,65 %. Ses deux composantes :

- la dotation forfaitaire évoluera de la moitié du taux d'évolution de la DGF, soit 1,825 %. Le montant 1996 est estimé à 194,7 MF.

- la DSU est, faute d'information, prévue à 7,5 MF pour 1996, soit le montant notifié en 1995.

\* Les DGD qui concernent l'hygiène, les transports scolaires, les bibliothèques et l'urbanisme sont chiffrées à 7,4 MF.

\* les subventions de l'Etat pour le Conservatoire National de Région et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont estimées respectivement à 2 MF et 1,07 MF.

### **Les produits domaniaux et d'exploitation**

L'application de la nomenclature M 14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 rend difficile certaines comparaisons entre 1996 et 1995, il en est ainsi pour les comptes 79 «Produits d'exploitation» devenus «Vente de produits, prestations de service» (66,9 MF) et 71 «Produits Domaniaux» remplacés par le compte 752 «Revenus des immeubles» (hors CCAS : 7,3 MF).

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passerait de 34 MF à 36,21 MF en 1996, soit une augmentation de 6,5 %. Cette augmentation est due principalement à la hausse des coûts de traitement à l'usine d'incinération des ordures ménagères suite à l'application des dispositions réglementaires nouvelles concernant le conditionnement, le transport et le traitement des poussières en décharge (ensachage et inertage des poussières).

Le produit du versement-transport est évalué à 57 MF (55 MF en 1995) soit + 3,6 %.

### **Les emprunts**

Le maintien de l'effort en faveur des investissements a entraîné, au cours des exercices antérieurs, un recours plus important à l'emprunt.

S'agissant du budget principal, le plus important par son montant et pour l'incidence qu'il a sur la fiscalité locale, le montant de l'emprunt s'était élevé à près de 100 MF en 1992 - 1993 et 1994.

Dès 1995, ce montant a été limité à 90 MF. Cet effort de réduction de l'emprunt sera poursuivi en 1996 puisque seulement 80 MF sont prévus pour cet exercice, ce qui entraînera une augmentation sensible de notre autofinancement.

Pour les budgets annexes, le montant des emprunts sera par contre en augmentation (10,8 MF contre 1,6 MF en 1995).

L'année 1995 a connu des évolutions très sensibles des taux d'intérêts liées aux événements conjoncturels et politiques, ce qui s'est traduit par une très grande volatilité des taux court terme et une orientation à la baisse des taux long terme.

Malgré des prêts contractés à des taux intéressants (compris entre 6,5 et 7,4 % sur 14 ans), il n'en reste pas moins vrai que les taux réels d'intérêts restent très élevés puisque l'écart entre le taux d'intérêt et l'inflation est de l'ordre de 4 à 5 points.

Ce constat justifie que le montant de l'emprunt, permettant la réalisation de nos investissements, soit revu à la baisse cette année.

## L'évolution des grandes catégories de dépenses

### **L'annuité de dette**

L'annuité de dette du budget général croît de 6,3 MF. Pour le budget principal, l'augmentation reste modérée (+ 6,5 MF, soit + 3,8 %) tandis que l'annuité de dette des budgets annexes est en légère diminution (- 0,2 MF soit - 0,9 %).

La gestion active de la dette conjuguée à une baisse relative des taux d'emprunts, nous permet pour 1996 d'afficher un taux moyen prévisionnel sur l'ensemble de notre encours de 7,2 % au lieu de 7,7 % en 1995.

### **Les dépenses d'équipement**

En 1995, ces dépenses s'étaient élevées à 172 MF (147 MF pour le budget principal et 25 MF pour les budgets annexes). Elles étaient financées à hauteur de 151 MF par le budget primitif et de 21 MF par le budget supplémentaire.

Pour 1996, la réduction de nos recettes entraînera un léger tassement de nos dépenses d'équipement pour le budget principal qui restent malgré tout à un niveau important de 120 MF. Le montant de ces investissements s'élève à 40 MF pour les budgets annexes, l'ensemble de ces dépenses tous budgets confondus étant d'un montant sensiblement inférieur à celui de 1995.

Parmi les opérations significatives conformes aux objectifs arrêtés dans le projet Besançon Horizon 2001, citons :

#### **Pour le budget principal :**

- Aménagement des jardins du Casino (1,5 MF) et du Parc Urbain de Planoise (0,5 MF),
- Tunnel sous la Citadelle -solde- (8,5 MF),
- Transport - acquisition de bus (5 MF),
- Place du Marché -études, acquisitions- (1,4 MF)
- Groupe scolaire impasse Granvelle -acquisition et construction- (9,9 MF),
- Téléphérique -acquisition de terrains- (1 MF),
- DSQ Palente-Orchamps -aménagement d'espaces extérieurs- (1 MF),
- DSQ Brulard -aménagement d'espaces extérieurs- (2,5 MF) -participation aux travaux HLM- (2,5 MF),
- Piscine La Fayette -construction- (4 MF),
- Participation à l'échangeur de Planoise (3,8 MF),
- Aménagement de la ZAC Louise Michel (2,2 MF),
- Aménagement de la ZAC de Planoise (3,1 MF),
- Aménagement du Parc d'Activités La Fayette (1 MF),
- Participation au programme d'investissement de l'Université (1 MF),
- Participation aux travaux de couverture du Palais Granvelle (0,5 MF).

#### **Pour les budgets annexes**

- Travaux sur réseau d'eau, ZAC de Planoise et Parc d'Activités La Fayette (3,5 MF),
- Réhabilitation de la station d'épuration de Port Douvot (4,5 MF),
- Construction d'un bassin de rétention rue Lavoisier (8,5 MF),
- Echangeur de Planoise - Micropolis - galerie technique (1,5 MF).

S'agissant **des tranches annuelles du budget principal**, leur montant qui s'était élevé à 45 MF en 1995 sera fixé à 55 MF en 1996 et nous permettra de porter une attention particulière à l'entretien et à l'amélioration de notre patrimoine. Cet effort que nous souhaitons maintenir au cours des exercices ultérieurs, et qui s'exerce au détriment d'infrastructures nouvelles, comblera le retard que nous avons pris au cours des années passées, davantage consacrées à la réalisation d'ouvrages neufs (gymnases Montboucons et Clemenceau, patinoire La Fayette, tunnel sous la Citadelle notamment).

Les crédits affectés aux tranches annuelles seront, comme ce fut le cas antérieurement, prioritairement destinés aux travaux de sécurité et aux établissements touchant le plus grand nombre de nos concitoyens.

### **Les dépenses de personnel permanent**

L'effort de maîtrise de ce poste de dépenses touchant les emplois permanents et les emplois temporaires nécessaires à la continuité du service public, sera poursuivi.

La limitation de l'évolution de ces crédits prévue à + 2,2 % par rapport à 1995 laisse entrevoir une légère réduction des effectifs rendant encore plus important en terme d'efficacité, le mouvement de redéploiement du personnel entrepris depuis plusieurs années.

Les réductions d'effectifs interviendront, comme ce fut le cas au cours des exercices antérieurs, à l'occasion des départs et notamment des départs en retraite.

### **Les dépenses de fonctionnement courant**

Les réductions des dotations de l'Etat nous amènent à réduire globalement nos crédits de dépenses et notamment ceux correspondant au fonctionnement de nos services.

Ces crédits qui avaient été majorés nettement plus que l'inflation en 1994 et 1995 seront, en conséquence, maintenus à leur niveau de 1995.

Un effort significatif sera néanmoins réalisé pour les crédits nécessaires à la mise en place des actions prévues dans le domaine de la politique de la Ville.

### **Les subventions et participations**

S'agissant des subventions dont bénéficient les 350 associations bisontines, leur montant évoluera globalement comme l'inflation de 1995, soit + 2,1 %.

En 1995, ces crédits avaient augmenté de 1,5 %. Il va sans dire que les subventions et participations indexées évolueront en fonction des paramètres d'indexation.

La subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale évoluera globalement plus que l'inflation pour prendre en compte les charges de cet établissement notamment en matière de masse salariale.

### **Conclusion**

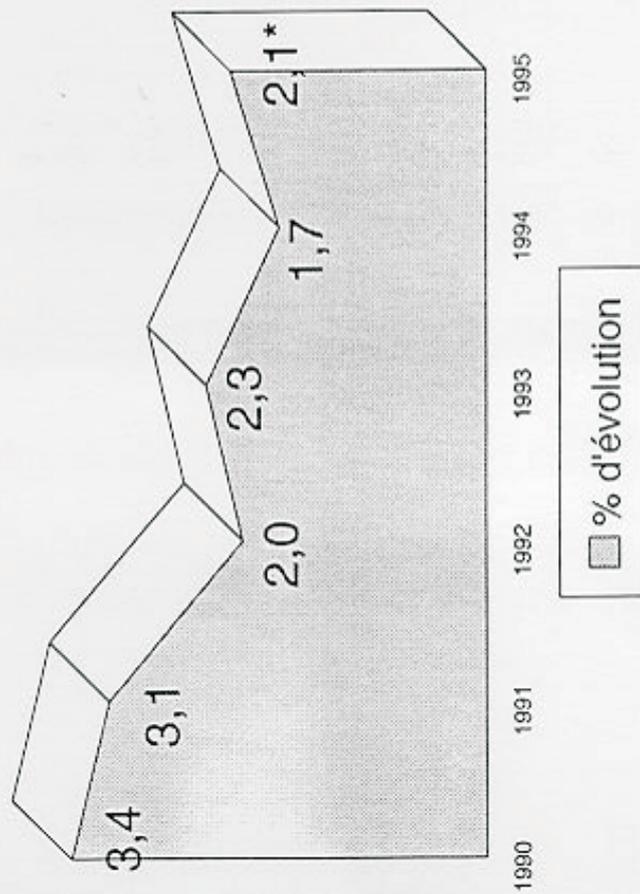
La situation défavorable dans laquelle se trouvent les grandes villes rendra très difficile l'équilibre du budget de 1996.

Aux priorités traditionnellement reconduites depuis plusieurs années, à savoir l'emploi, l'action sociale et la solidarité, viendront s'ajouter de nouvelles actions, notamment en matière de politique de la ville et de qualité de la vie afin de répondre aux multiples attentes de nos concitoyens.

Compte tenu des contraintes financières imposées aux collectivités locales, le budget principal de la Ville augmentera moins qu'au cours des exercices antérieurs (2,1 % en 1994 et 2 % en 1995).

Les budgets annexes augmenteront globalement de 13 % environ, cette majoration conséquente étant essentiellement due à l'évolution importante du budget assainissement (+ 25 %), compte tenu des gros chantiers prévus par ce service.

## EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX 1990 A 1995



\* Jusqu'en 1994, l'indice des prix retenu était celui des "Ménages urbains avec tabac dont le Chef est ouvrier ou employé". L'INSEE indique que cet indice n'est plus véritablement représentatif et recommande d'utiliser l'indice "Tous Ménages". C'est donc l'indice "tous Ménages avec tabac" qui servira de coefficient d'actualisation des francs courants en francs constants à partir de 1995.

## Evolution des dépenses et recettes au cours des exercices antérieurs (source Compte Administratif)

## Dépenses totales

## Recettes totales

	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Budget Principal</b>										
Francs courants	1) 905 309	1) 966 381	1) 1 044 039	1) 1 075 258	1) 1 117 554	1) 939 387	1) 1 006 497	1) 1 052 826	1) 1 123 488	1) 1 186 155
Francs constants	1 011 230	1 046 591	1 108 769	1 116 118	1 141 023	1 049 295	1 090 036	1 118 101	1 166 181	1 211 064
% évolution annuelle		3,5	5,9	0,7	2,2		3,9	2,6	4,3	3,8
% évolution 1990-1994					12,8					15,4
<b>Eaux</b>										
Francs courants	42 489	1) 47 669	1) 50 801	1) 69 235	1) 63 316	54 693	1) 61 707	1) 64 300	1) 74 917	1) 75 193
Francs constants	47 460	51 626	53 951	71 866	64 646	61 092	66 829	68 287	77 764	76 772
% évolution annuelle		8,8	4,5	33,2	- 10,0		9,4	2,2	13,9	- 1,3
<b>Assainissement</b>										
Francs courants	47 000	1) 74 272	1) 72 872	1) 56 433	1) 67 820	59 986	1) 79 906	1) 74 694	1) 53 062	1) 75 815
Francs constants	52 499	80 437	77 390	58 577	69 244	67 004	86 538	79 325	55 078	77 407
% évolution annuelle		53,2	- 3,8	- 24,3	18,2		29,2	- 8,3	- 30,6	40,5
<b>SSADPA</b>										
Francs courants	1 093	1 369	1 505	1 559	1 783	1 271	1 565	1 669	1 739	1 900
Francs constants	1 221	1 483	1 598	1 618	1 820	1 420	1 695	1 772	1 805	1 940
% évolution annuelle		21,4	7,8	1,2	12,5		19,4	4,6	1,8	7,5
<b>Forêts</b>										
Francs courants	4 134	4 605	5 379	5 033	5 693	4 134	4 605	5 379	5 033	5 693
Francs constants	4 618	4 987	5 712	5 224	5 813	4 618	4 987	5 712	5 224	5 813
% évolution annuelle		8,0	14,5	- 8,5	11,3		8,0	14,5	- 8,5	11,3
<b>Budget Général (2)</b>										
Francs courants	1 000 025	1 094 296	1 174 596	1 207 518	1 256 166	1 059 471	1 154 280	1 198 868	1 258 239	1 344 756
Francs constants	1 117 028	1 185 123	1 247 421	1 253 404	1 282 545	1 183 429	1 250 085	1 273 198	1 306 052	1 372 996
% évolution annuelle		6,1	5,3	0,5	2,3		5,6	1,8	2,6	5,1
% évolution 1990-1994					14,8					16,0

1) Hors renégociation dette, opérations liées au District et opérations d'ordre

2) Sauf régie abattoirs

	Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Budget Principal</b>										
Francs courants	1) 198 235	1) 236 007	1) 260 915	1) 273 971	1) 325 302	1) 145 799	1) 175 969	1) 163 282	1) 194 464	1) 220 287
Francs constants	221 428	255 596	277 092	284 382	332 133	162 857	190 574	173 405	201 854	224 913
% Dép. ou Recet. totales	21,9	24,4	25,0	25,5	29,1	15,5	17,5	15,5	17,3	18,6
% évolution annuelle		15,4	8,4	2,6	16,8		17,0	- 9,0	16,4	11,4
<b>Eaux</b>										
Francs courants	10 834	1) 15 315	1) 14 794	1) 29 938	1) 14 942	6 318	1) 9 940	1) 7 906	1) 28 531	1) 16 354
Francs constants	12 102	16 586	15 711	31 076	15 256	7 057	10 765	8 396	29 615	16 697
% évolution annuelle		37,1	- 5,3	97,8	- 50,9		52,5	- 22,0	252,7	- 43,6
<b>Assainissement</b>										
Francs courants	24 279	1) 49 664	1) 43 039	1) 23 340	1) 31 225	32 408	1) 46 308	1) 39 429	1) 17 103	1) 33 052
Francs constants	27 120	53 786	45 707	24 227	31 881	36 200	50 152	41 874	17 753	33 746
% évolution annuelle		98,3	- 15,0	- 47,0	31,6		38,5	- 16,5	- 57,6	90,1
<b>SSADPA</b>										
Francs courants	2	57	54	48	168	113	145	151	169	205
Francs constants	2	62	57	50	172	126	157	160	175	209
% évolution annuelle			- 7,1	- 13,1	244,3		24,4	2,1	9,4	19,3
<b>Forêts</b>										
Francs courants	1 184	1 416	1 982	1 515	2 026	839	671	786	1 305	966
Francs constants	1 323	1 534	2 105	1 573	2 069	937	727	835	1 355	986
% évolution annuelle		16,0	37,3	- 25,3	31,5		- 22,5	14,9	62,3	- 27,2
<b>Budget Général (2)</b>										
Francs courants	234 534	302 459	320 784	328 812	373 663	185 477	233 033	211 554	241 572	270 864
Francs constants	261 974	327 563	340 673	341 307	381 510	207 178	252 375	224 670	250 752	276 552
% Dép. ou Recet. totales	23,5	27,6	27,3	27,2	29,7	17,5	20,2	17,6	19,2	20,1
% évolution annuelle		25,0	4,0	0,2	11,8		21,8	- 11,0	11,6	10,3

1) Hors renégociation dette, opérations liées au District et opérations d'ordre

2) Sauf régie abattoirs

## Recettes de fonctionnement

## Dépenses de fonctionnement

	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Budget Principal</b>															
Francs courants	1) 707 074	1) 730 374	1) 783 124	1) 801 286	1) 792 252	1) 793 588	1) 830 528	1) 889 543	1) 929 024	1) 965 868	886 438	899 462	944 695	964 327	986 151
Francs constants	789 802	790 995	831 678	831 735	808 889	886 438	899 462	944 695	964 327	986 151					
% Dép. ou Recet. totales	78,1	75,6	75,0	74,5	70,9	84,5	82,5	84,5	82,7	81,4					
% évolution annuelle		0,2	5,1	0,0	- 2,7		1,5	5,0	2,1	2,3					
% évolution 1990-1994					2,4					11,2					
<b>Eaux</b>															
Francs courants	1) 31 665	1) 32 354	1) 36 007	1) 39 297	1) 48 374	48 375	1) 51 767	1) 56 394	1) 46 386	1) 58 839					
Francs constants	35 370	35 039	38 239	40 790	49 390	54 035	56 064	59 890	48 149	60 075					
% évolution annuelle		- 0,9	9,1	6,7	21,1		3,8	6,8	- 19,6	24,8					
<b>Assainissement</b>															
Francs courants	1) 22 721	1) 24 608	1) 29 834	1) 33 094	1) 36 595	27 578	1) 33 598	1) 35 265	1) 35 959	1) 42 763					
Francs constants	25 379	26 650	31 684	34 352	37 363	30 805	36 387	37 451	37 325	43 661					
% évolution annuelle		5,0	18,9	8,4	8,8		18,1	2,9	- 0,3	17,0					
<b>SSADPA</b>															
Francs courants	1 091	1 312	1 451	1 511	1 615	1 158	1 420	1 518	1 570	1 695					
Francs constants	1 219	1 421	1 541	1 568	1 649	1 293	1 538	1 612	1 630	1 731					
% évolution annuelle		16,6	8,5	1,8	5,1		18,9	4,8	1,1	6,2					
<b>Forêts</b>															
Francs courants	2 950	3 189	3 397	3 518	3 667	3 295	3 934	4 593	3 728	4 727					
Francs constants	3 295	3 454	3 608	3 652	3 744	3 681	4 261	4 878	3 870	4 826					
% évolution annuelle		4,8	4,5	1,2	2,5		15,8	14,5	- 20,7	24,7					
<b>Budget Général (2)</b>															
Francs courants	765 501	791 837	853 813	878 706	882 503	873 994	921 247	987 313	1 016 667	1 073 892					
Francs constants	855 065	857 559	906 749	912 097	901 036	976 251	997 711	1 048 526	1 055 300	1 096 444					
% Dép. ou Recet. totales	76,5	72,4	72,7	72,8	70,3	82,5	79,8	82,4	80,8	79,9					
% évolution annuelle		0,3	5,7	0,6	- 1,2		2,2	5,1	0,6	3,9					
% évolution 1990-1994					5,4					12,3					

1) Hors renégociation dette, opérations liées au District et opérations d'ordre

2) Sauf régie abattoirs

## Ventilation des subventions versées (articles 657 et 691)

	1990		1991		1992		1993		1994	
	Valeurs	%								
<b>Francs courants</b>										
Culturel	13 400	15,3	13 619	15,2	13 260	13,3	13 961	13,4	13 640	11,9
% évolution annuelle			1,6	-2,6	-2,6		5,3		-2,3	
Economique	4 506	5,2	4 070	4,5	4 602	4,6	4 368	4,2	14 221	12,4
% évolution annuelle			-9,7		13,1		-5,1		225,6	
Social	65 407	74,9	67 637	75,4	77 318	77,6	81 145	77,8	81 040	70,9
% évolution annuelle			3,4		14,3		4,9		-0,1	
Sportif	4 006	4,6	4 402	4,9	4 399	4,4	4 798	4,6	5 463	4,8
% évolution annuelle			9,9		-0,1		9,1		13,9	
Dont sport haut niveau	1 975	2,3	2 331	2,6	2 295	2,3	2 591	2,5	3 210	2,8
% évolution annuelle			18,0		-1,5		12,9		23,9	
Totaux	87 319	100,0	89 728	100,0	99 579	100,0	104 272	100,0	114 364	100,0
% évolution annuelle			2,8		11,0		4,7		9,7	
<b>Francs constants</b>										
Culturel	14 968	15,3	14 749	15,2	14 082	13,3	14 492	13,4	13 926	11,9
% évolution annuelle			-1,5		-4,5		2,9		-3,9	
Economique	5 033	5,2	4 408	4,5	4 887	4,6	4 534	4,2	14 520	12,4
% évolution annuelle			-12,4		10,9		-7,2		220,2	
Social	73 060	74,9	73 251	75,4	82 112	77,6	84 229	77,8	82 742	70,9
% évolution annuelle			0,3		12,1		2,6		-1,8	
Sportif	4 475	4,6	4 767	4,9	4 672	4,4	4 980	4,6	5 578	4,8
% évolution annuelle			6,5		-2,0		6,6		12,0	
Dont sport haut niveau	2 206	2,3	2 524	2,6	2 437	2,3	2 689	2,5	3 277	2,8
% évolution annuelle			14,4		-3,5		10,3		21,9	
Totaux	97 535	100,0	97 175	100,0	105 753	100,0	108 234	100,0	116 766	100,0
% évolution annuelle			-0,4		8,8		2,3		7,9	

**I - BUDGET PRINCIPAL**  
**Ventilation de l'ensemble des recettes**

	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>A/ Francs courants</b>						
Produit des services rendus	64 621	68 948	71 555	79 696	82 092	85 000
% d'évolution annuelle		6,7	3,8	11,4	3,0	3,5
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	106 280	120 092	108 446	151 988	135 912	82 476
FCTVA	13 895	14 431	15 412	15 870	19 412	19 440
DGF + DSU	181 580	190 434	190 982	195 291	197 016	199 447
Contributions directes	322 948	341 084	356 151	370 358	378 433	387 447
Autres recettes fiscales	108 916	112 861	138 322	140 243	139 726	141 928
Recettes diverses	110 363	133 250	143 716	149 335	186 252	148 057
Résultat exercice précédent	30 784	25 397	28 242	20 707	47 311	70 098
<b>TOTAL</b>	<b>939 387</b>	<b>1 006 497</b>	<b>1 052 826</b>	<b>1 123 488</b>	<b>1 186 154</b>	<b>1 133 893</b>
<b>B/ Francs constants</b>						
Produit des services rendus	72 182	74 671	75 991	82 724	83 816	85 000
% d'évolution annuelle		3,4	1,8	8,9	1,3	1,4
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	118 715	130 060	115 170	157 764	138 766	82 476
FCTVA	15 521	15 629	16 368	16 473	19 820	19 440
DGF	202 825	206 240	202 823	202 712<R>	201 153	199 447
Contributions directes	360 733	369 394	378 232	432	386 380	387 447
Autres recettes fiscales	121 659	122 228	146 898	145 572	142 660	141 928
Recettes diverses	123 275	144 310	152 626	155 010	190 163	148 057
Résultat exercice précédent	34 386	27 505	29 993	21 494	48 305	70 098
<b>TOTAL</b>	<b>1 049 295</b>	<b>1 090 036</b>	<b>1 118 101</b>	<b>1 166 181</b>	<b>1 211 063</b>	<b>1 133 893</b>
<b>C/ Pourcentages</b>						
Produit des services rendus	6,9	6,9	6,8	7,1	6,9	7,5
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	11,3	11,9	10,3	13,5	11,5	7,3
FCTVA	1,5	1,4	1,5	1,4	1,6	1,7
DGF	19,3	18,9	18,1	17,4	16,6	17,6
Contributions directes	34,4	33,9	33,8	33,0	31,9	34,2
Autres recettes fiscales	11,6	11,2	13,1	12,5	11,8	12,5
Recettes diverses	11,7	13,2	13,7	13,3	15,7	13,1
Résultat exercice précédent	3,3	2,5	2,7	1,8	4,0	6,2
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Concours globaux de l'Etat

	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>a) DGF</b> (Tous concours confondus)						
Francs courants	181 579	188 008	186 649	189 638	190 268	191 897
% d'évolution		3,5	- 0,7	1,6	0,3	0,9
Francs constants	202 824	203 613	198 221	196 844	194 264	191 897
% d'évolution		0,4	- 2,6	- 0,7	- 1,3	- 1,2
% des recettes de fonctionnement	22,9	22,6	21,0	20,4	19,7	
<b>b) DSU</b>						
Francs courants		2 426	4 333	5 654	6 748	7 549
% d'évolution			78,6	30,5	19,3	11,9
Francs constants		2 627	4 602	5 869	6 890	7 549
% d'évolution			75,1	27,5	17,4	9,6
<b>c) DGE</b>						
Francs courants	2 693	1 906	2 285	3 309	3 490	2 110
% d'évolution		- 29,2	19,9	44,8	5,5	- 39,5
Francs constants	3 008	2 064	2 427	3 435	3 563	2 110
% d'évolution		- 31,4	17,6	41,5	3,7	- 40,8
<b>d) DGD</b>						
Francs courants	5 961	6 886	7 267	7 277	7 841	7 100
% d'évolution		15,5	5,5	0,1	7,8	- 9,5
Francs constants	6 658	7 458	7 718	7 554	8 006	7 100
% d'évolution		12,0	3,5	- 2,1	6,0	- 11,3
<b>TOTAUX</b>						
Francs courants	190 233	199 226	200 534	205 878	208 347	208 656
% d'évolution		4,7	0,7	2,7	1,2	0,1
Francs constants	212 490	215 762	212 967	213 701	212 722	208 656
% d'évolution		1,5	- 1,3	0,3	- 0,5	- 1,9

## Autres concours - Investissement

Organismes	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>ETAT</b>						
Francs courants	5 825	6 914	3 155	9 190	3 546	6 000
Francs constants	6 507	7 488	3 351	9 539	3 620	6 000
<b>FACTVA</b>						
Francs courants	13 895	14 431	15 412	15 870	19 412	19 440
Francs constants	15 521	15 629	16 368	16 473	19 820	19 440
S/total (concours global de l'Etat)						
Francs courants	19 720	21 345	18 567	25 060	22 958	25 440
Francs constants	22 027	23 117	19 718	26 012	23 440	25 440
<b>REGION</b>						
Francs courants	1 180	1 415	3 247	2 284	9 908	9 000
Francs constants	1 318	1 532	3 448	2 371	10 116	9 000
<b>DEPARTEMENT</b>						
Francs courants	2 671	3 221	4 771	10 283	10 066	1 200
Francs constants	2 984	3 488	5 067	10 674	10 277	1 200
<b>AUTRES (1)</b>						
Francs courants	4 910	2 266	1 634	1 985	2 634	3 000
Francs constants	5 484	2 454	1 735	2 060	2 689	3 000
<b>TOTAL</b>						
Francs courants	28 481	28 247	28 219	39 612	45 566	38 640
Francs constants	31 813	30 592	29 969	41 117	46 523	38 640
% recettes d'investissement	15,4	12,1	13,3	16,4	16,8	
% dépenses d'investissement	12,1	9,3	8,8	12,0	12,2	

## Fonctionnement

Subventions et participations	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>a) Francs courants</b>						
Etat	13 157	12 391	14 150	13 265	11 875	14 407
Région	10	0	100	0	283	0
Département	2 991	3 443	4 304	3 762	1 361	3 100
Communes	568	1 128	1 374	794	1 510	1 034
Autres	2 392	4 141	3 730	5 825	2 809	4 283
Total francs courants	19 118	21 103	23 658	23 646	17 838	22 824
<b>b) Francs constants</b>						
Etat	14 696	13 419	15 027	13 769	12 124	14 407
Région	11	0	106	0	289	0
Département	3 341	3 729	4 571	3 905	1 390	3 100
Communes	634	1 222	1 459	824	1 542	1 034
Autres	2 672	4 485	3 961	6 046	2 868	4 283
Total francs constants	21 355	22 855	25 125	24 545	18 213	22 824

## II - Budget Eaux

## Ventilation de l'ensemble des recettes

	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>A) Francs courants</b>						
Produit des services rendus	30 408	32 771	33 764	35 275	36 196	39 310
Taxe de pollution	4 198	4 347	5 452	7 604	12 734	13 642
Redevance pour le FNDAE	600	682	740	748	764	906
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	2 289	5 256	2 299	14 469	1 829	160
Amortissements	3 961	4 466	4 381	4 728	4 885	6 439
Recettes diverses	996	1 981	3 626	4 192	6 156	5 599
Résultat exercice précédent	12 241	12 204	14 038	7 901	12 629	11 803
<b>TOTAL</b>	54 693	61 707	64 300	74 917	75 193	77 859
<b>B) Francs constants</b>						
Produit des services rendus	33 966	35 491	35 857	36 615	36 956	39 310
Taxe de pollution	4 689	4 708	5 790	7 893	13 001	13 642
Redevance pour le FNDAE	670	739	786	776	780	906
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	2 557	5 692	2 442	15 019	1 867	160
Amortissements	4 424	4 837	4 653	4 908	4 988	6 439
Recettes diverses	1 113	2 145	3 851	4 351	6 285	5 599
Résultat exercice précédent	13 673	13 217	14 908	8 201	12 894	11 803
<b>TOTAL</b>	61 092	66 829	68 287	77 764	76 772	77 859

	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>C) Pourcentages</b>						
Produit des services rendus	55,6	53,1	52,5	47,1	48,1	50,5
Taxe de pollution	7,7	7,0	8,5	10,1	16,9	17,5
Redevance pour le FNDAE	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	1,2
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	4,2	8,5	3,6	19,3	2,4	0,2
Amortissements	7,2	7,2	6,8	6,3	6,5	8,3
Recettes diverses	1,8	3,2	5,6	5,6	8,2	7,2
Résultat exercice précédent	22,4	19,8	21,8	10,6	16,8	15,2
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**III - Budget Assainissement**  
**Ventilation de l'ensemble des recettes**

	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>A) Francs courants</b>						
Produit des services rendus	19 006	20 770	22 352	27 595	31 503	37 717
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 488	3 564	3 700	3 700	3 700	3 700
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	14 992	29 502	29 243	3 794	18 606	8 119
Amortissements	6 093	6 470	7 057	8 678	10 318	10 390
Recettes diverses	5 965	6 614	6 707	7 475	8 828	9 002
Résultat exercice précédent	10 442	12 986	5 635	1 820	2 860	7 796
<b>TOTAL</b>	59 986	79 906	74 694	53 062	75 815	76 724
<b>B) Francs constants</b>						
Produit des services rendus	21 230	22 494	23 738	28 644	32 165	37 717
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 896	3 860	3 929	3 841	3 778	3 700
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	16 746	31 951	31 056	3 938	18 997	8 119
Amortissements	6 806	7 007	7 495	9 008	10 535	10 390
Recettes diverses	6 663	7 163	7 123	7 759	9 013	9 002
Résultat exercice précédent	11 664	14 064	5 984	1 889	2 920	7 796
<b>TOTAL</b>	67 004	86 538	79 325	55 078	77 407	76 724

	1990	1991	1992	1993	1994	CA 95 estimé
<b>C) Pourcentages</b>						
Produit des services rendus	31,7	26,0	29,9	52,0	41,6	49,2
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	5,8	4,5	5,0	7,0	4,9	4,8
Emprunts, subventions d'investissement et DGE	25,0	36,9	39,2	7,2	24,5	10,6
Amortissements	10,2	8,1	9,4	16,4	13,6	13,5
Recettes diverses	9,9	8,3	9,0	14,1	11,6	11,7
Résultat exercice précédent	17,4	16,3	7,5	3,4	3,8	10,2
<b>TOTAL</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## LA FISCALITE LOCALE

## Evolution de la pression fiscale de 1990 à 1995

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Taxe d'habitation	3,60 %	3,40 %	3,10 %	2,00 %	0 %	1,7 %
Foncier bâti (1)	3,60 %	3,40 %	3,10 %	2,00 %	0 %	1,7 %
Foncier non bâti	3,60 %	3,40 %	3,10 %	2,00 %	0 %	1,7 %
Taxe professionnelle (2)						

1) Pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le même taux s'appliquant à des bases actualisées selon un coefficient plus faible que pour les locaux d'habitation

2) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable

	1990	1991	1992	1993	1994	Prévision 1995
Rappel du taux annuel de l'inflation de 1989 à 1994	3,4 %	3,1 %	2,0 %	2,3 %	1,7 %	2,1 % *

\* Estimation

### Structure de l'impôt (y compris compensations de l'Etat)

	1990 (1)	1994 (2)	Prévisions 1995 (2)
Taxe d'habitation	31,61 %	31,86 %	31,70 %
Foncier bâti	23,15 %	24,49 %	24,45 %
Foncier non bâti	0,12 %	0,11 %	0,10 %
Taxe professionnelle	45,12 %	43,54 %	43,75 %

1) avec compensation de l'Etat pour allègement de taxe professionnelle

2) avec compensation de l'Etat pour allègement de la taxe professionnelle - allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties

### Structure de l'impôt

(source rôles généraux pour 1990 et 1994, état de vote des taux pour 1995)

	1990	1994	Prévisions 1995
Taxe d'habitation	35,21 %	32,22 %	32,01 %
Foncier bâti	25,78 %	27,29 %	27,19 %
Foncier non bâti	0,14 %	0,12 %	0,12 %
Taxe professionnelle	38,87 %	40,37 %	40,68 %

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour allègement de taxe professionnelle et exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur propriétés bâties sont exclues.

## Eléments statistiques (Source AMGVF août 1994)

Année 1994	Moyenne nationale des grandes villes (44)	Besançon	Rang classé par ordre décroissant
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	3 352 F	3 123 F	29 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	827 F	996 F	8 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant du foncier bâti	890 F	856 F	24 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	7 F	4 F	32 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	1 628 F	1 267 F	31 <sup>ème</sup> rang

Année 1994	Moyenne nationale des groupements inclus (44)	Besançon (District inclus)	Rang classé par ordre décroissant
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	3 938 F	3 360 F	30 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	927 F	1 071 F	9 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant du foncier bâti	1 001 F	922 F	25 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	7 F	4 F	34 <sup>ème</sup> rang
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	2 003 F	1 363 F	34 <sup>ème</sup> rang

## LES EMPRUNTS

### I - Montant réalisé (en milliers de francs)

	1) 1990	1) 1991	2) 1992	3) 1993	3) 1994	3) Estimation CA 95
<b>A/ Francs courants</b>						
Budget principal	89 003	104 371	93 069	124 041	107 360	60 281
Evolution annuelle		17,3	- 10,8	33,3	- 13,4	- 43,9
Eaux	2 000	5 000	0	10 350	0	0
Assainissement	13 872	25 408	16 792	2 207	13 752	4 620
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	217	0	90	138	5	134
<b>TOTAL</b>	105 092	134 779	109 951	136 736	121 117	65 035
Evolution annuelle		28,2	- 18,4	24,4	- 11,4	- 46,3
<b>B/ Francs constants</b>						
Budget principal	99 416	113 034	98 839	128 755	109 615	60 281
Evolution annuelle		13,7	- 12,6	30,3	- 14,9	- 45,0
Eaux	2 234	5 415	0	10 743	0	0
Assainissement	15 495	27 517	17 833	2 291	14 041	4 620
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	242	0	96	143	5	134
<b>TOTAL</b>	117 388	145 966	116 768	141 932	123 660	65 035
Evolution annuelle		24,3	- 20,0	21,6	- 12,9	- 47,4

1) Hors renégociation dette pour 1990, 1991 et hors renouvellement prêt court terme ZA des Montarmots de 916 KF en 1990

2) Hors refinancement prêts : mise en place et gestion trésorerie zéro et opération novation réalisée en 1991

3) Hors refinancement prêts : gestion trésorerie zéro et renégociations

### II - Taux moyen sur prêts réalisés (en %)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Budget principal	9,77	9,51	10,45	6,83	6,93	6,72
Eaux	10,39	9,22	0,00	7,53	0,00	0,00
Assainissement	10,35	6,38	9,15	3,45	6,86	1,73
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,25	0,00	0,25	0,25	0,25	0,25
Tous budgets	9,84	8,47	9,78	6,83	6,92	6,35

Hors prêts à court terme ayant une durée égale ou inférieure à 3 ans et refinancements suite à renégociations

### III - Durée moyenne sur prêts réalisés (en années)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Budget principal	14,50	10,34	9,66	13,20	10,74	12,29
Eaux	15,00	15,00	0,00	15,00	0,00	0,00
Assainissement	15,00	14,07	15,18	16,09	15,11	15,74
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	30,00	0,00	30,00	26,30	25,00	21,18
Tous budgets	14,60	11,86	12,44	13,40	11,23	12,55

Hors prêts à court terme ayant une durée égale ou inférieure à 3 ans et refinancements suite à renégociations

## LA DETTE

## I - Evolution de l'encours de dette sur 5 ans (Budget Principal)

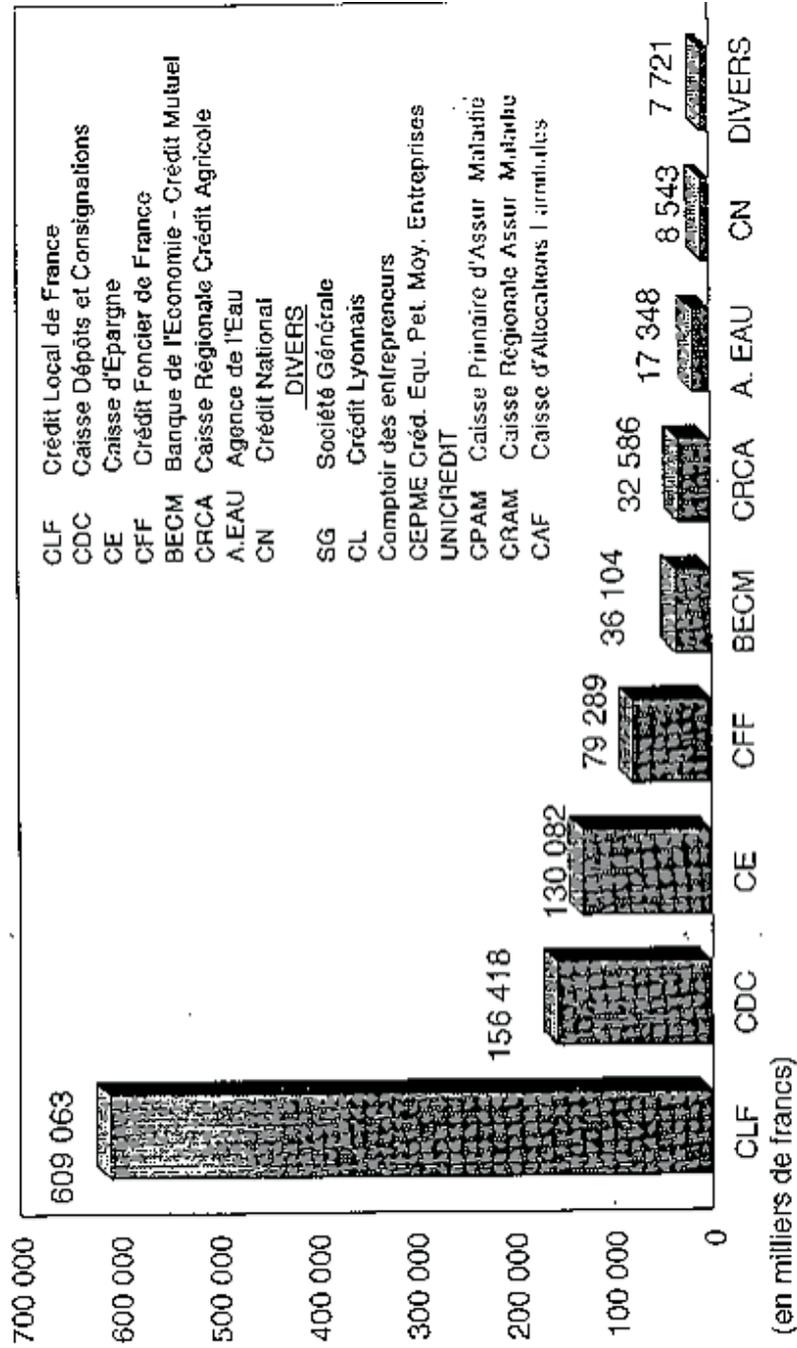
	Encours au 01/01/1991		Encours au 01/01/1992		Encours au 01/01/1993		Encours au 01/01/1994		Encours au 01/01/1995	
	Montant	% encours total								
Taux fixe	519 231	67,7	490 138	61,3	489 806	57,8	427 405	47,1	441 686	47,9
Taux révisable	110 207	14,4	141 546	17,7	234 357	27,6	406 850	44,9	413 557	44,8
Taux variable	137 355	17,9	167 386	21,0	123 763	14,6	72 974	8,00	67 624	7,3
TOTAL GENERAL	766 793	100,0	799 070	100,0	847 926	100,0	907 229	100,0	922 867	100,0

## II - Encours de dette Budget Général

	Encours au 01/01/1992		Encours au 01/01/1993		Encours au 01/01/1994		Encours au 01/01/1995	
	Montant	% encours total						
Taux fixe	597 437	63,8	603 024	60,6	543 399	51,4	563 168	52,3
Taux révisable	172 217	18,4	268 143	27,0	441 707	41,7	446 362	41,4
Taux variable	167 386	17,9	123 763	12,4	72 974	6,9	67 624	6,3
TOTAL GENERAL	937 040	100,0	994 930	100,0	1 058 080	100,0	1 077 154	100,0

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE  
PAR ORGANISMES PRETEURS (BUD. GENERAL)

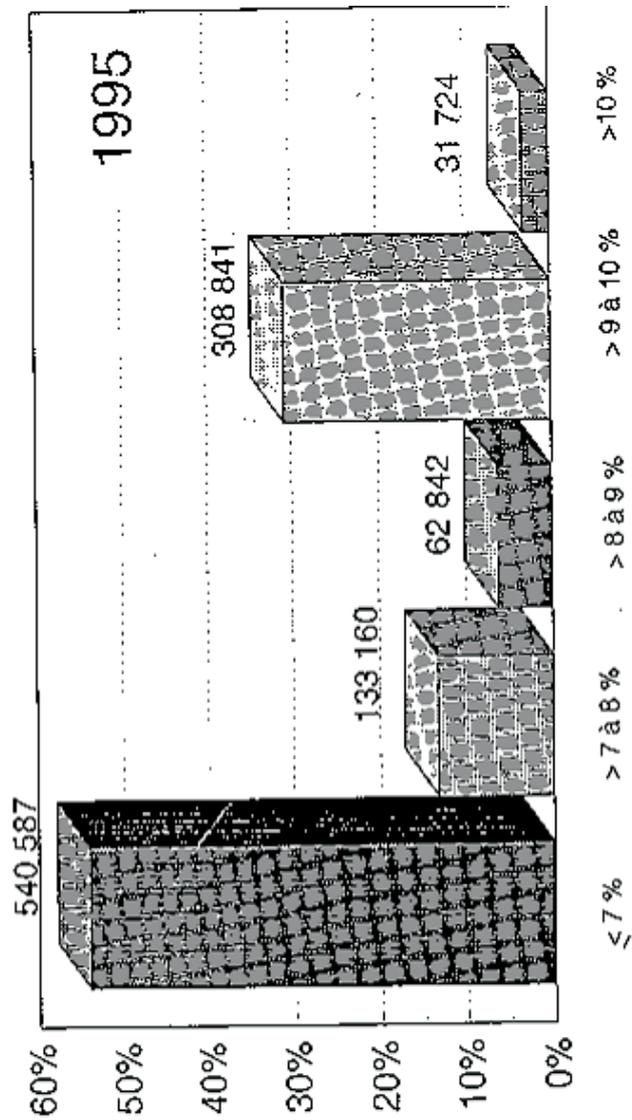
Encours total : 1 077 154 KF



REPARTITION ENCOURS DU BUDGET GENERAL

PAR TAUX D'INTERET

1 077 154 KF



Situation 01/01/95 (en milliers de Francs)

## Annuité de remboursement de la dette - Evolution depuis 1990 (en milliers de francs)

Source : CA sauf 1995

## I - Annuité brute de remboursement de la dette (y compris frais financiers)

	1990		1991		1992		1993		1994		Estimation CA 95	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget principal</b>	130 196		139 643	7,3	215 708	54,5	268 536	24,5	174 044	- 35,2	365 507	110,0
Francs courants	145 429		151 233	4,0	229 082	51,5	278 740	21,7	177 699	- 36,2	365 507	105,7
<b>Budget Eaux</b>	5 783		6 079	5,1	6 671	9,7	8 397	25,9	9 832	17,1	12 005	22,1
Francs courants	6 460		6 584	1,9	7 085	7,6	8 716	23,0	10 038	15,2	12 005	19,6
<b>Budget Assainissement</b>	8 622		10 379	20,4	12 213	17,7	17 640	44,4	29 121	65,1	22 309	- 23,4
Francs courants	9 631		11 240	16,7	12 970	15,4	18 310	41,2	29 733	62,4	22 309	- 25,0
<b>Budget SSADPA</b>	0		0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Francs courants	0		0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
<b>Budget Forêts</b>	112		113	0,9	101	- 10,6	101	0,0	213	110,9	102	- 52,1
Francs courants	125		122	- 2,2	107	- 12,4	105	- 2,3	217	107,4	102	- 53,1
<b>Tous budgets</b>	144 713		156 214	7,9	234 693	50,2	294 674	25,6	213 210	- 27,6	399 923	87,6
Francs courants	161 644		169 180	4,7	249 244	47,3	305 872	22,7	217 687	- 28,8	399 923	83,7

(en milliers de francs)

Source : CA sauf 1995

## II - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme

	1990		1991		1992		1993		1994		Estimation CA 95	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget principal</b>	13 971		19 131	36,9	85 043	344,5	122 973	44,6	21 315	- 82,7	218 879	926,9
Francs courants	15 606		20 719	32,8	90 316	335,9	127 646	41,3	21 763	- 83,0	218 879	905,8
Francs constants												
<b>Budget Eaux</b>	0		0		0		1 468		2 480	68,9	5 363	116,3
Francs courants	0		0		0		1 524		2 532	66,2	5 363	111,8
Francs constants												
<b>Budget Assainissement</b>												
Francs courants	0		0		0		2 784		15 001		7 876	- 47,5
Francs constants	0		0		0		2 890		15 316		7 876	- 48,6
<b>Budget SSADPA</b>												
Francs courants	0		0		0		0		0		0	
Francs constants	0		0		0		0		0		0	
<b>Budget Forêts</b>												
Francs courants	0		0		0		0		106		0	
Francs constants	0		0		0		0		108		0	
<b>Tous budgets</b>	13 971		19 131	36,9	85 043	344,5	127 225	49,6	38 902	- 69,4	232 118	496,7
Francs courants	15 606		20 719	32,8	90 316	335,9	132 060	46,2	39 719	- 69,9	232 118	484,4
Francs constants												

1) dont 84 882 KF de prêts remboursés par anticipation suite à la mise en place de la trésorerie zéro en 1992

2) dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro

Source : CA sauf 1995

## III - Annuité de remboursement de la dette récupérable (en milliers de francs)

	1990		1991		1992		1993		1994		Estimation CA 95	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budget Principal</b>	14 955		16 610	11,1	15 412	- 7,2	15 908	3,2	17 302	8,8	13 790	- 20,3
Francs courants	16 705		17 989	7,7	16 368	- 9,0	16 513	0,9	17 665	7,0	13 790	- 21,9
Francs constants												

## IV - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux (en milliers de francs)

	1990		1991		1992		1993		1994		Estimation CA 95	
	Valeurs	%	Valeurs	%								
<b>Budget Principal</b>	0		0		0		130		69	- 46,9	114	65,2
Francs courants	0		0		0		135		70	- 47,8	114	61,8
Francs constants												
<b>Budget Eaux</b>	0		0		0		0		0		3	
Francs courants	0		0		0		0		0		3	
Francs constants												
<b>Budget Assainissement</b>	0		0		0		0		0		3	
Francs courants	0		0		0		0		0		3	
Francs constants												

## V - Annuité de remboursement nette (en milliers de francs)

	1990		1991		1992		1993		1994		Estimation CA 95	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Francs courants	101 270		103 902	2,6	115 253	10,9	129 525	12,4	135 358	4,5	132 724	- 1,9
Francs constants	113 119		112 526	- 0,5	122 399	8,8	134 447	9,8	138 201	2,8	132 724	- 4,0
<b>Budget Eaux</b>												
Francs courants	5 783		6 079	5,1	6 671	9,7	6 929	3,9	7 352	6,1	6 639	- 9,7
Francs constants	6 460		6 584	1,9	7 085	7,6	7 192	1,5	7 506	4,4	6 639	- 11,6
<b>Budget Assainissement</b>												
Francs courants	8 622		10 379	20,4	12 213	17,7	14 856	21,6	14 120	- 5,0	14 430	2,2
Francs constants	9 631		11 240	16,7	12 970	15,4	15 421	18,9	14 417	- 6,5	14 430	0,1
<b>Budget Forêts</b>												
Francs courants	112		113	0,9	101	- 10,6	101	0,0	107	5,9	102	- 4,7
Francs constants	125		122	- 2,2	107	- 12,4	105	- 2,3	109	4,2	102	- 6,6
<b>Tous budgets</b>												
Francs courants	115 787		120 473	4,0	134 238	11,4	151 411	12,8	156 937	3,6	153 895	- 1,9
Francs constants	129 334		130 472	0,9	142 561	9,3	157 165	10,2	160 233	2,0	153 895	- 4,0

J'ajoute que la fiscalité ne peut pas se développer au rythme adopté par d'autres collectivités, sachant que chaque assemblée est libre de faire comme elle l'entend. Le Conseil Général souhaitait relancer des investissements et il a procédé à une hausse de 10 % des impôts départementaux. Songeons aux feuilles d'impôts des Bisontins qui auront à supporter les hausses de la fiscalité du District, du Département et de la Région. Il faut, dans les conditions économiques actuelles, qu'on arrive à une hausse proche de l'inflation.

**M. VUILLEMIN** : La préparation d'un budget est toujours un exercice difficile. La préparation du budget 1996 s'inscrit dans un contexte particulièrement contraignant pour les grandes villes en raison de la diminution importante des concours de l'Etat d'une part et de l'augmentation des charges de ces mêmes communes d'autre part.

Par ailleurs, comment oublier les événements de décembre dernier. La crise de décembre a mis en lumière des inquiétudes, des angoisses, la peur de l'avenir et a révélé le malaise profond de ceux à qui on demande sans cesse de nouveaux efforts. La réponse à l'expression de ce malaise est-elle de demander encore plus à ces mêmes citoyens par le biais de la fiscalité locale ? La question mérite d'être posée et le Maire, dans son exposé d'introduction, y a déjà répondu.

Nous avons ce soir à examiner ensemble les évolutions des principales masses tant en recettes qu'en dépenses. S'agissant des recettes, je n'entrerai pas dans le détail du document, j'évoquerai les deux principales que sont les concours de l'Etat et la fiscalité.

Concernant les concours de l'Etat, la loi de finances pour 1996 se traduira pour les seules grandes villes par une perte sèche de 3 milliards de francs pour les 3 années à venir, soit environ 10 % du produit des impôts qu'elles perçoivent aujourd'hui. Ce constat va complètement à l'encontre de l'engagement du Gouvernement de mettre en oeuvre un pacte de stabilité financière entre l'Etat et les collectivités locales. La suppression de la Dotation Globale d'Equipement, DGE, pour les villes et les groupements de plus de 20 000 habitants et la forte diminution de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, DCTP, pénalisent directement les villes moyennes et grandes. S'agissant plus particulièrement de la Ville de Besançon, il apparaît, au cours des seuls exercices 1994 et 1995, que les dotations de l'Etat ont diminué de 18 millions environ auxquels il convient d'ajouter une dépense supplémentaire de plus de 8 millions de francs correspondant à une hausse de la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Pour 1996, la perte provenant de la diminution des concours de l'Etat est estimée actuellement à 8 millions environ, dont 3 millions dus à la suppression de la Dotation Globale d'Equipement et 1,5 million au titre de la suppression de la DCTP. La Dotation Globale de Fonctionnement, dotation la plus importante, représente plus de 20 % des recettes de fonctionnement du budget principal. Aux termes de la loi de finances 1996, cette DGF est indexée d'une part sur le taux d'inflation 1995, 2,1 % et d'autre part sur la moitié du PIB, 3,1 %. Nous étions donc en droit d'attendre sur cette ligne budgétaire une augmentation de 3,6 %. En réalité, l'augmentation sera de 1,8 %. Je ne reviens pas sur les charges de la Caisse de Retraite, que j'ai évoquées tout à l'heure.

Compte tenu du contexte difficile évoqué plus haut (diminution des concours de l'Etat, augmentation des charges), il ne sera pas possible de maintenir l'engagement pris lors du mandat précédent de limiter l'augmentation de la pression fiscale au montant de l'inflation de l'année précédente. Cet engagement qui, je le rappelle, a été intégralement tenu, paraît difficile à réaliser pour l'avenir. Certes, des incertitudes demeurent concernant notamment l'évolution des bases des impôts locaux, puisque ces informations ne sont communiquées par les services fiscaux qu'au début du mois de février. Pour autant, le Maire l'a dit tout à l'heure, l'augmentation des taux qui pourrait être appliquée resterait voisine de la hausse du coût de la vie.

S'agissant des dépenses, les orientations proposées s'inscrivent, j'insiste, dans la perspective du projet présenté aux Bisontins en juin dernier. Examiner l'évolution des dépenses, c'est au fond examiner nos intentions au stade des orientations. S'agissant de l'équipement, je tiens à souligner le maintien de l'effort réalisé depuis plusieurs années en matière d'investissement et de travaux afin de répondre au mieux à l'attente des Bisontins. Pour 1996, cela représentera pour le budget principal 120 millions et pour

les budgets annexes 40 millions, soit au total 160 millions de francs. C'est vrai, ce montant est inférieur à celui de l'an dernier qui était de 171 millions de francs mais je vous renvoie à toutes les considérations que j'ai développées dans la première partie de mon exposé.

Cela dit, ce budget permettra dans le domaine de l'équipement d'abord de lancer des opérations importantes : la piscine La Fayette, le groupe scolaire Granvelle, l'échangeur de Planoise, l'aménagement de la ZAC Louise Michel, l'aménagement du parc d'activités La Fayette et d'autres opérations citées ci-dessus. Ensuite, l'objectif poursuivi avec le budget équipement est d'améliorer le patrimoine mobilier municipal par le biais des tranches annuelles dont le montant est porté à 55 millions de francs cette année ; je rappelle qu'il était l'an dernier de 45 millions de francs.

Dans les dépenses de fonctionnement, malgré un contexte difficile, un effort significatif sera réalisé en faveur des actions prévues dans le domaine de la politique de la Ville ; je crois que nous en parlerons tout à l'heure. Par ailleurs, l'objectif général de maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale sera maintenu ; on vous a indiqué tout à l'heure que l'augmentation de la masse salariale sera de 2,2 % environ cette année. Le montant des subventions évoluera globalement comme l'inflation 1995, c'est-à-dire + 2,1 %.

En conclusion, je souhaite mettre l'accent sur trois points. Le premier point est le refus de la facilité. Les orientations budgétaires proposées se caractérisent par le refus de la facilité. L'effort de réduction de l'emprunt commencé en 1995 sera poursuivi en 1996. En effet, seulement 80 millions de francs sont prévus pour cet exercice, ce qui entraînera une augmentation sensible de notre autofinancement. Nous refusons également de recourir à une fiscalité en forte augmentation. Cela a été dit. Nous pensons que la réponse au malaise qui s'est exprimé en décembre dernier ne saurait être une augmentation forte de la fiscalité locale.

Deuxième point sur lequel je veux insister, c'est l'affirmation de la volonté de mener à bien dans un contexte encore une fois difficile le projet présenté aux Bisontins. Deux exemples parmi d'autres pour 1996 : le lancement de la piscine La Fayette et la politique de la Ville.

Troisième point sur lequel je veux insister : les conséquences du désengagement de l'Etat. Elles sont à mon avis de l'ordre de deux et concernent d'une part la décentralisation et d'autre part la réduction de la fracture sociale. La décentralisation avait pour objectif entre autres de donner plus de pouvoir, plus de liberté aux élus locaux et singulièrement aux maires. De ce point de vue, la diminution des concours de l'Etat me paraît contraire à cet objectif. Que vaut la liberté sans les moyens, c'est-à-dire les crédits, pour agir, intervenir, investir ? De plus, comment comprendre la logique de désengagement de l'Etat décidé par un Gouvernement qui fait de la réduction de la fracture sociale un objectif majeur ? C'est en effet dans les villes que se produit la fracture sociale. C'est dans les villes que les investissements publics peuvent produire le plus d'emplois. C'est dans les villes que se joue la cohésion sociale ou l'éclatement de la société. Le Gouvernement ne peut vouloir une chose et son contraire, demander toujours plus aux villes et diminuer leurs moyens d'actions. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur l'Adjoint. Je demande à ceux qui veulent intervenir de bien vouloir s'inscrire dans ce débat d'orientations budgétaires. J'ai M. LOYAT Michel, Mme WEINMAN, M. BONNET.

**M. LOYAT :** Chers collègues, le désengagement financier de l'Etat à l'égard des villes vient d'être souligné. Dans Les Echos du 5 janvier, on relève que «le pacte de stabilité financière» promis par Jacques CHIRAC et Alain JUPPE se traduit par une perte de recettes de 3 milliards de francs pour les grandes villes. C'est un phénomène très inquiétant qui a d'ailleurs suscité une prise de position très nette de la part de l'Association des Maires de Grandes Villes Françaises. Toutes tendances politiques confondues, de nombreux maires des grandes villes de France, qu'il s'agisse de Catherine TRAUTMANN, Pierre MAUROY, Robert POUJADE ou Dominique BAUDIS se sont élevés avec force contre les mesures prévues par la loi de finances. Le Maire de Marseille lui-même demande une modification des critères concernant le contingent d'aide sociale. Dans le droit fil des explications données par le Premier Adjoint et des protestations émises par l'Association des Maires de Grandes Villes, chers collègues, je vous propose le vœu suivant :

«Face à l'aggravation du désengagement financier de l'Etat à l'égard des villes, le Conseil Municipal de Besançon tient à réagir et dénonce fermement les diminutions des dotations de l'Etat et l'alourdissement des charges consécutives aux mesures décidées.

Les dotations de l'Etat sont en effet en très nette diminution :

- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a vu sa croissance déconnectée de la croissance du PIB depuis 1994. Son pouvoir d'achat n'a pas été conservé en 1995 et elle sera indexée en 1996 seulement sur la moitié de la croissance en volume du PIB de 1995 contre les 3/4 en 1993.

- la DGE (Dotation Globale d'Equipelement) elle, est purement et simplement supprimée pour les communes et groupements de communes de plus de 10 000 habitants.

- la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) destinée à compenser les exonérations de taxe professionnelle est en constante diminution depuis 1994. Cette diminution sera aggravée en 1996.

Ces trois mesures représentent environ 8,5 millions de francs, soit plus de 2 points d'impôts.

Par ailleurs, la loi de finances pour 1996 se traduit par une importante augmentation des charges des communes :

- le Gouvernement ne revient pas sur l'augmentation imposée par décret de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales en 1995,

- la suppression de la franchise postale va grever les finances communales,

- l'augmentation de 2 points de la TVA va renchérir les dépenses de fonctionnement hors personnel et subventions,

- l'augmentation de l'essence, + 16 centimes, occasionne une dépense complémentaire de près de 200 000 F,

- le contingent d'aide sociale, dépense obligatoire au profit du Département, connaît une évolution difficilement supportable par notre collectivité. Il a augmenté de 86 % entre 1989 et 1995 et augmentera de 10,6 % en 1996. Par ailleurs, la part supportée par la Ville de Besançon dans le contingent d'aide sociale des communes du Doubs est en hausse, 28 % en 1989, 32,6 % en 1995. Cette participation n'est pas en rapport avec la population représentée (Besançon 23 % de la population départementale).

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement un réexamen de ces mesures pour que la décentralisation prenne tout son sens».

**M. LE MAIRE :** Merci de ce voeu. On va vous le remettre et l'on procédera à son vote plus tard.

**Mme WEINMAN :** Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole. J'ai pris connaissance de ce document très naïvement en tant que nouvelle élue. J'ai apprécié la qualité du travail, c'est un très bon bilan comptable mais j'ai regretté, en dehors des grands flux habituels de gestion de la commune, de ne pas trouver d'orientations vraiment politiques dans les différents domaines économique, social et de répartition plus globalisée de votre action. Je sais qu'on attend un budget plus détaillé par la suite mais en dehors des projets inscrits à l'horizon 2001, je n'ai pas vu la répartition de vos engagements.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame WEINMAN. Je réponds tout de suite. Dans les orientations budgétaires, on discute de grandes masses, de grands chiffres, de grands axes et pour le débat budgétaire proprement dit, vous aurez absolument tout dans le détail, ligne par ligne, de ce que nous allons faire dans les différents domaines sociaux, culturels, etc. Dans ce débat d'orientations, c'est vrai qu'il peut y avoir une certaine déception de ne pas tout connaître du premier coup.

**M. BONNET :** Il me semble que jusqu'à maintenant on a plus parlé du Gouvernement que de la Ville de Besançon. On est là surtout pour parler de la Ville de Besançon ! Il a été question de la fracture sociale et de la réponse à celle-ci. Je voudrais quand même rappeler que le Ministère de la Ville présentera le programme national d'intégration urbaine jeudi. On doit donc attendre que les choses soient faites. Il y a eu un changement de Gouvernement récent et un changement de Ministres. Je dois ajouter, puisque le Premier Adjoint je crois ou M. LOYAT a évoqué les soucis du Maire de Marseille, que le Maire de Marseille saura se faire entendre du Ministre de la Ville car si je ne me trompe pas, c'est la même personne. On l'attend à Besançon, il viendra sans doute.

Nicole WEINMAN disait qu'on était plus en présence d'un document comptable que d'un document politique et vous avez répondu que c'était logique. Il a été fait référence à horizon 2001, au programme de campagne, à un certain nombre d'équipements qui sont attendus par les Bisontins et on constate dans ce document, que la piscine a pris quelques longueurs de retard. Quant au Musée du Temps, on en est encore aux toitures. Je voulais donc savoir ce qu'il en est de ces équipements !

**M. LE MAIRE :** Pour répondre à M. BONNET, nous aurions préféré parler encore plus du Gouvernement et surtout de façon plus positive parce que les dotations de l'Etat représentent plus de 200 millions. Les maires des grandes villes sont unanimes pour dire qu'on attendait plus du produit de ces dotations. On aurait voulu vous présenter des orientations budgétaires plus optimistes mais celles-ci sont effectivement non pas alarmantes mais d'une rigueur qui va nous imposer de reporter les travaux de la piscine de quelque 6 à 8 mois parce que nous ne pouvons pas tout réaliser en même temps. Après avoir terminé le tunnel, on engagera les travaux de la piscine et le Musée du Temps. Le programme annoncé en 1995 aux Bisontins sera réalisé au cours du mandat. Mais je l'indiquais aussi tout à l'heure, au début de ce mandat pendant deux ans, il faudra être modeste dans nos réalisations. On attendait mieux de la part du Gouvernement ou des autres collectivités. Cela nous amène à faire une pause dans les équipements mais la Ville y consacrerait 120 millions de francs. Je crois que c'est indispensable de le souligner dans ce débat d'orientations budgétaires.

**M. BONNET :** Vous attendez et espérez comme nous le succès du Gouvernement.

**M. LE MAIRE :** Je souhaite simplement que le Gouvernement tienne ses promesses et que le pacte de stabilité qu'il a indiqué, qui n'est pas encore signé avec les Maires des Grandes Villes, ne soit pas un pacte de régression. Ce que nous voulons, c'est non pas la régression, non pas la stabilité mais un dynamisme plus important de la part de l'Etat et des autres collectivités au niveau financier. Mais vous savez que chaque collectivité quelle qu'elle soit, a toujours le même type de difficultés lorsqu'il s'agit d'équilibrer un budget si faible ou si important soit-il.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Monsieur le Maire, j'ai été surpris en tant que nouveau dans cette assemblée, de voir que le document budgétaire que vous nous proposez aujourd'hui est composé pour 60 % d'annexes qui comprennent essentiellement des tableaux dont aucun, je le souligne, ne présente de chiffres pour 1996 et ne donne donc aucune prévision. Seules les 20 premières pages représentent en fait des orientations et donnent un bien faible aperçu de ce qui va se passer puisqu'il y a seulement 5 pages sur les recettes et 2,5 pages sur les dépenses. Je suis surpris de voir que le budget n'aborde dans ses chiffres que 4 grosses dépenses : le tunnel, l'échangeur de Planoise, l'école Granvelle et la première mini-tranche pourrait-on dire, de la piscine La Fayette dont les travaux sont reculés maintenant d'un an. Voilà pour le premier constat que je voulais faire.

J'ai été surpris, dans un deuxième point, de voir qu'en fait à aucun moment on n'aborde dans les orientations l'économie, l'emploi, le commerce qui sont à la source d'une relance de la Ville de Besançon.

Je suis surpris également d'entendre dire que les impôts augmenteront très peu. En fait, il faut ajouter l'impôt districale qui est important et qui représente des sommes sur les feuilles d'impôts, et préciser que cet impôt profite pour une grande partie à la Ville de Besançon. Je constate également que le budget de l'eau augmente de 8 %. Or, vous savez que ce budget représente 40 millions de francs ; je pense qu'une augmentation de 8 % sur un budget de 40 millions de francs n'est pas une augmentation qui suit le coût de la vie. D'ailleurs la Commission du Budget qui s'est réunie pour donner son avis sur ces orientations budgétaires ne s'y est pas trompée puisqu'elle n'a pas donné un avis favorable aux orientations budgétaires que vous nous présentez.

**M. LE MAIRE** : Elle a oublié de donner un avis !

**M. RENOUD-GRAPPIN** : La Commission du Budget, je le dis pour tout le monde, a donné un avis réservé sur le projet que vous nous présentez aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur RENOUD-GRAPPIN de toutes ces remarques qui sont très justifiées pour quelqu'un qui arrive dans cette assemblée. C'est vrai qu'on ne va pas parler du commerce, de l'artisanat, de l'économie locale ; on parle chiffres. Quand on parle chiffres et fiscalité, cela intéresse indirectement le commerce ou l'économie. On ne parle pas non plus du District, c'est une autre assemblée. Le District existe avec une imposition districale qui n'est pas extraordinaire, 1,2 % ou 1,3 % de taux de taxe d'habitation. Pour l'eau et l'assainissement qui sont des budgets annexes, les taux d'augmentation ne sont pas les mêmes. C'est le prix de l'eau qui permet d'équilibrer ces budgets où les investissements sont importants.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, d'abord je m'associerai aux remarques qui viennent d'être faites par nos collègues. J'apprends effectivement que peu de membres assistaient à la Commission des Finances pour préparer le débat d'orientations budgétaires, que vous-même n'y étiez pas, pas plus que votre Premier Adjoint.

**M. LE MAIRE** : Est-ce que vous êtes à toutes les commissions, vous ?

**M. JACQUEMIN** : Je ne suis pas le Maire, Monsieur SCHWINT (rires). Quand on est Maire et qu'on présente un budget, il me semble qu'on doit être présent à cette commission de même que son Premier Adjoint. On peut regretter votre absence. Si vous ne regrettez pas votre absence à la Commission des Finances, on peut s'interroger sur le sens que vous avez de votre mission.

**M. LE MAIRE** : Absolument pas. Vous devriez m'interroger sur les impératifs qui étaient les miens au même moment et ceux du Premier Adjoint qui étaient des impératifs de dernière minute sur lesquels je ne reviendrai pas. Alors inutile d'insister si notamment le Premier Adjoint qui gère la Commission des Finances était absent, c'est pour des raisons très personnelles auxquelles il a dû faire face au tout dernier moment. Nous étions ensemble lorsqu'il a reçu un appel téléphonique provoquant donc l'absence en Commission du Budget.

**M. JACQUEMIN** : Il est possible effectivement que des imprévus vous empêchent d'assister à une commission. Il serait bon de ne pas tenir cette commission le nez sur le débat, cela vous donnerait ainsi la possibilité, si vous êtes empêché, de reporter cette commission. Je crois qu'il est important que la Commission des Finances se déroule plus tôt et à ce moment-là vous pourrez faire face aux imprévus en reportant la commission.

**M. LE MAIRE** : C'est arrivé une fois dans un mandat. Monsieur le Député, vous êtes mal placé pour parler de notre participation aux travaux de la Ville.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, calmons-nous (rires). Je comprends qu'il est de bonne guerre de désigner dans ce débat d'orientations budgétaires l'autre, c'est-à-dire l'Etat. On dit qu'on est en difficulté aujourd'hui et que si je dois envisager l'augmentation de la fiscalité des Bisontins contrairement à ce que j'avais dit pendant ma campagne électorale, mais ce n'est pas du tout de ma faute, c'est la faute de l'Etat. Je pense que c'est tout de même un peu léger car nous savons tous ici, nous sommes des citoyens informés et responsables, que ni les finances de l'Etat, ni non plus celles des grandes villes de France ne sont florissantes. Nous sommes dans des périodes très difficiles. Gérons-les ensemble. Il n'est pas bon de désigner l'Etat comme bouc émissaire unique d'un budget difficile.

D'ailleurs quelqu'un qui n'est pas suspect à vos yeux de prise de position sur le pacte de stabilité et la loi de finances, je veux nommer Alain RICHARD que vous connaissez bien, a reconnu un certain nombre de choses positives dans la loi de finances pour les collectivités locales. Le pacte de stabilité, sur le principe, je n'y suis pas opposé s'il définit une règle du jeu entre l'Etat et les collectivités. Je crois qu'il faut effectivement en temps difficile avoir une règle et le pacte y contribuera.

Globalement les contributions de l'Etat aux collectivités augmenteront de 3,55 %. Ne présentons pas uniquement le mauvais côté des choses. Globalement, les dotations de l'Etat augmenteront au-delà du rythme de croissance dont vous savez très bien d'ailleurs qu'il fait l'objet de beaucoup d'inquiétudes aujourd'hui. Tout n'est tout de même pas négatif. J'aurais tendance à vous rejoindre sur un point concernant la place que doivent tenir dans cette affaire les grandes villes de France. Je donne raison aux Maires des grandes villes de France lorsqu'ils mettent en avant les difficultés qui leur sont propres. Je pense que lorsqu'on a supprimé les dotations aux grandes villes, je ne suis pas sûr qu'on ait fait là une bonne opération. Tout n'est pas connu aujourd'hui et il faut souhaiter qu'effectivement nos dotations grandes villes soient revues à la hausse. J'appuierai volontiers l'action des Maires des grandes villes sur ce sujet.

Concernant la Dotation Globale d'Equipement, je pourrais vous rappeler qu'en 1982 vous étiez au pouvoir et que la DGE devait être augmentée la première année de 2 %, la deuxième de 4 %, la troisième de 6 %, la quatrième de 8 %, la cinquième de 10 %, jamais cela ne s'est produit. Jamais lorsque vous étiez aux affaires de la France vous n'avez suivi cet engagement.

**M. LE MAIRE :** On ne l'a pas augmentée à ce rythme mais on ne l'a pas supprimée.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, il est clair que l'Etat s'inscrira dans une politique de rigueur comme celle que vous devrez mener aussi avec la collectivité. Je fais mon intervention simplement pour dire que nous ne pourrions souscrire à ce vœu qui condamne d'un seul paquet la politique du Gouvernement et celle de l'Etat.

Il existe un point de préoccupation, c'est la CNRACL. Cette année, on peut enregistrer avec satisfaction l'annonce du gel pour 1996 du taux de surcompensation. Les hold-up sur la Caisse existaient de votre temps également et les systèmes de surcompensation sont nécessaires à la politique de solidarité ; cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas des incertitudes lourdes sur ladite Caisse dans les années à venir. Le système de surcompensation est pratiqué dans bien des caisses. Je dis que l'annonce du gel de cette surcompensation pour l'année 1996 uniquement est une bonne nouvelle. Voilà ce que je voulais dire sur les dotations de l'Etat ; la discussion n'est pas terminée, je reprendrai la parole tout à l'heure. Les orientations budgétaires ne doivent pas se résumer à une mise au banc des accusés de l'Etat.

**M. LE MAIRE :** On a peut-être en début de séance insisté c'est vrai sur ces problèmes que nous connaissons bien. Pour en revenir à la CNRACL, c'est vrai qu'il y a un gel de la surcompensation en 1996. Mais il existe une inquiétude pour 1997 car les cotisations vont augmenter de manière significative. C'est vrai que nous étions pour une compensation et une surcompensation tant qu'un régime de retraite est en équilibre ou en excédent. Mais maintenant, il est en déficit et on continue de puiser dans ce régime pour en équilibrer d'autres. Qu'on fasse effectivement cette compensation entre les différents régimes de retraite, nous étions parfaitement d'accord, c'est nous qui l'avions instaurée, à un moment où la CNRACL était largement excédentaire. Maintenant ces compensations et surcompensations l'ont mise en déficit ; il faudrait donc arrêter cette contribution de la CNRACL. Je donne la parole à Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Présidente de cette Commission du Budget.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** La vraie raison pour laquelle vous avez donné, tous les deux MM. THIRODE et RENOUD-GRAPPIN, un avis réservé lors de la Commission du Budget, c'était parce que vous n'aviez pas reçu assez tôt les documents. En politique, il vaut mieux, surtout dans les assemblées comme celle-ci, dire simplement les choses et ne pas essayer de toujours interpréter.

Je ne suis pas une historienne, mais je voudrais faire un rappel de la loi de 1992 qui a imposé un débat d'orientations budgétaires avant chaque vote du budget. Ce débat doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux non pas de tirer des plans sur les grandes lignes de politique générale mais bien de connaître l'ensemble des enjeux financiers des villes, le niveau de la fiscalité, celui des investissements, celui du fonctionnement. C'est un débat qui porte principalement sur les enjeux financiers pour permettre après, à l'exécutif, de fixer les grandes lignes politiques. Ce débat porte prioritairement sur les grandes masses, les grands enjeux financiers. Je tiens à le dire car on l'a vu partout, dans toutes les collectivités où les débats d'orientations budgétaires ont lieu, les oppositions réclament des débats d'ordre politique. Or, le débat d'orientations budgétaires est un débat sur les grandes masses financières qui ne permet pas de connaître les grandes décisions politiques. Je tenais simplement à le rappeler.

**M. RENOUD-GRAPPIN** : Je précise que Serge THIRODE et moi-même avons été tout à fait satisfaits de la façon dont vous aviez mené la présidence de cette commission mais ce n'est pas notre faute si vous étiez toute seule et que nous étions deux.

**M. LE MAIRE** : La qualité y était, la majorité aussi (rires).

**M. DUVERGET** : Merci Monsieur le Maire. Vous le soulignez dans le document, les orientations budgétaires sont le moment où l'exécutif municipal, je cite, au cours des prochaines années donne ses orientations générales. Parmi les actions qui vont venir, il y a la politique de la Ville, il y a également la politique économique puisque vous avez prévu un débat au mois de mars ou avril sur ce sujet. J'ai le sentiment que ces éléments de débat qui induisent des financements n'apparaissent pas à travers ces orientations budgétaires. Je sais qu'elles ne vont pas rentrer en détail dans chaque politique, mais d'une façon générale ces orientations budgétaires ressemblent aux années précédentes. Vous dites à un certain endroit, «la confiance que les Bisontins ont témoignée à l'équipe municipale précédente permet une continuité». C'est peut-être parce que, effectivement pour l'instant vous êtes aux commandes -sans contestation dans la mesure où il y a un rapport de force qui est celui du suffrage universel- qu'il serait possible d'avoir une politique plus audacieuse. Cette politique audacieuse, c'est une relance des investissements.

Il me semble que cette ville, actuellement, souffre d'un déficit d'investissement par rapport à sa situation stricte et par rapport à sa situation dans l'ensemble de la Franche-Comté. Les investissements actuels, le futur parc scientifique, la piscine, le tunnel, ont enregistré un certain nombre de retards dans leur réalisation, vous l'avez vous-même souligné. Cela signifie que votre capacité d'investissement est réduite. La capacité d'investissement d'une ville est la possibilité pour cette ville aussi de créer des infrastructures qui attirent des entreprises qui elles-mêmes viendront alimenter une taxe professionnelle. On est dans un système d'entraînement. Or, dans les orientations budgétaires, on remarque que le produit attendu de la taxe professionnelle ne varierait pas, le taux non plus. Le taux demeure élevé par rapport à l'ensemble des villes de France mais la masse globale de cette taxe professionnelle n'augmente pas car la dynamique économique est pour l'instant arrêtée.

La première proposition que je vous sou mets puisqu'on est en discussion et que comme vous le soulignez dans le document vous n'avez pas encore affiné, c'est effectivement de donner une priorité aux investissements, c'est-à-dire de tenter de réduire un peu le fonctionnement et d'augmenter un peu les investissements de façon à ce que vous puissiez répondre aux opportunités qui sont soit nationales, soit régionales, soit tout simplement aujourd'hui européennes. Il y a un vaste projet européen qui vise à revitaliser les centre-villes ; la Ville doit profiter de ce projet, c'est absolument nécessaire. Vous connaissez le principe des dossiers européens, c'est 50/50 en gros, c'est-à-dire que lorsque Bruxelles donne 50 F, la collectivité doit apporter la même somme. Je crois qu'il est essentiel que la Ville de Besançon se dote d'une réserve, si on peut dire, vis-à-vis des actions et des opportunités à saisir ; il y en a toujours. Vous disiez, Monsieur le Maire, je crois à un Conseil Municipal précédent, «il y a de l'argent et il faut savoir le trouver». Mais en même temps il faut savoir créer les opportunités et faire en sorte que les autres puissent effectivement les saisir.

Vous envisagez la réduction de l'emprunt pour la deuxième année consécutive. J'aurais là une question précise à vous poser. J'ai été frappé -mais c'est une découverte que je fais de ce budget- par l'importance des emprunts d'un taux d'intérêt au-delà de 9 %. Je voudrais savoir si vous n'êtes pas un peu pessimiste sur les difficultés de renégociation de ces emprunts, auquel cas évidemment cela donnerait aussi un peu de marge financière à la Ville.

Dans la politique de la Ville qui sera présentée tout à l'heure, il y a des interventions importantes de l'Etat. Ces interventions potentielles de l'Etat ont-elles été prises en compte en positif dans les rentrées financières possibles pour la Ville en 1996 et au-delà ?

Une troisième question concerne la pluri-annualité du budget. Comment examiner des propositions qui ne sont pas seulement des orientations budgétaires pour 1996 mais aussi pour 1997 et 1998 ? Il me semble qu'il soit important de raisonner à terme et notamment pour tout ce qui concerne la présentation de l'encours de la dette. Le document est certes utile et très informatif sur les années passées, il indique des orientations pour 1996 mais par contre on n'a pas une vue suffisamment prospective d'outil de développement en matière budgétaire.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur DUVERGET. Je vous réponds et Jacques VUILLEMIN complétera tout à l'heure. Nous n'avons de cesse de renégocier nos emprunts, régulièrement chaque fois qu'il est possible de le faire et nous l'avons fait déjà à maintes reprises. Dès qu'il y a opportunité, on renégocie pour abaisser la charge de la dette. Vous avez pu constater dans un tableau qu'effectivement le taux moyen de notre dette diminue. Inclure 1997 et 1998 est logique au niveau des investissements. Nous l'avons fait en Municipalité, nous avons regardé pour répartir sur six années ces équipements prévus et promis. Il faut effectivement cadrer cela dans le temps et non pas simplement sur 1996.

Par contre, une relance des investissements suppose des moyens. Quels sont les moyens dont on peut disposer ? D'abord augmenter l'emprunt ; vous semblez d'accord pour cette solution. Mais pendant deux ans, je le disais tout à l'heure avant que vous ne soyez là, il faut tasser les investissements pour que nous ayons de l'oxygène dans les trois années qui suivront. Telle est notre ligne de conduite. Donc, on ne va pas immédiatement relancer. Ensuite, saisir les opportunités notamment en ce qui concerne le centre-ville, notre dossier est en cours. Nous voulons effectivement faire en sorte qu'il y ait possibilité de répondre à ces opportunités. Dans tous les calculs que nous faisons, nous ne prenons pas en compte ces opportunités qui ne sont inscrites au budget que lorsqu'on les connaît. Nous sollicitons au maximum les aides financières des autres collectivités pour ces investissements.

C'est la rigueur encore pendant une ou deux années avant une véritable relance mais je crois que nous ne pouvons pas faire autrement. Nous n'agissons pas comme d'autres collectivités en augmentant la fiscalité de 5 ou 10 %, qui procurerait une recette supplémentaire de 40 millions de francs. Depuis 3 ou 4 ans, nous avons diminué les frais de fonctionnement et procédé au maximum à un redéploiement de personnel.

**M. PINARD :** M. le Député JACQUEMIN nous dit que s'en prendre à l'Etat est un peu léger ; mais quand on nous «barbotte» 8,5 millions de francs, je crois quand même qu'il faudrait y réfléchir. Et puis c'est quand même un peu étrange de nous dire : une bonne nouvelle, la CNRACL n'augmente pas cette année. Il y a eu le fameux décret du 31 décembre 1994 de M. SARKOZY ; il nous en coûte 8 millions de francs qui sont reconduits et parce qu'il n'y aurait pas une surcharge cette année ce serait une bonne nouvelle. Voilà une étrange conception des finances publiques. Il est vrai qu'à Neuilly, l'augmentation de la CNRACL ne se fait pas tellement sentir car là, les taux de la taxe d'habitation sont les plus bas.

Ce qui me paraît important, ce n'est pas seulement ce qui concerne la politique à l'égard de l'ensemble des collectivités locales mais c'est le fait que dans cet ensemble, les grandes villes sont particulièrement mal traitées. Et je crois qu'à l'égard de nos concitoyens il faudra le dire car nous avons les chiffres là-dessus, je ne veux pas vous les imposer, mais il faudra vraiment que nous le disions. Je crois qu'à cela il y a une origine ; la crise du mois dernier a montré une coupure entre Paris et la province, que voulez-vous, nous avons quand même un Gouvernement où il y a une dizaine de Ministres parisiens sans compter ceux du secteur environnant. Il y a donc une différence énorme.

Connaissez-vous les taux des impôts locaux à Paris ? Je précise que Paris est à la fois ville et département, tandis que quand on publie les nôtres, il faut que nous ajoutions le District et le Département.

**M. LE MAIRE :** Et la Région.

**M. PINARD :** La région Ile de France commence à augmenter, elle se pose des problèmes. Augmenter l'impôt local à Paris, eu égard d'une part aux bases et d'autre part aux taux existants, ce n'est pas extrêmement lourd. La seule chance de prise en considération des difficultés spécifiques aux grandes villes me paraît provenir du cumul des fonctions du Premier Ministre. Il est Maire de la Ville de Bordeaux qui a une situation infiniment plus difficile que la nôtre, je ne sais pas comment il se débrouillera. Mais je crois que dans l'état actuel des choses, c'est une des petites possibilités, une des petites lueurs qu'on a. Connaissez-vous la valeur du patrimoine immobilier de Paris ? 1,2 milliard au bas mot, même en le vendant, je ne leur demande pas de le brader, sur 10 ans cela fait quand même de belles recettes. C'est une situation particulière qui pèse sur l'ensemble de la France.

Mais nous ne sommes pas les seuls à nous plaindre. En regardant notre grand voisin, j'étais étonné du ton du dernier numéro du journal municipal de Dijon Notre Ville. L'éditorial du Maire commence par cette phrase : la diminution des concours de l'Etat aux collectivités territoriales en 1996, les problèmes que pose la situation économique conduiront toutes les collectivités territoriales à diminuer leurs dépenses l'année prochaine, nous sommes donc amenés à limiter les subventions aux associations. C'est en ces termes que commence l'éditorial de M. POUJADE et je crois que c'est un diagnostic d'une situation qui effectivement nous conduit à un certain pessimisme.

**M. VUILLEMIN :** Il y a eu quelques remarques sur l'exposé que j'ai fait. J'ai tenu à souligner une contradiction entre d'une part les efforts que l'on demande sans cesse et de plus en plus aux villes : créer des emplois, investir, agir dans les quartiers et d'autre part diminuer leurs moyens d'actions. Je veux dire que cette contradiction est inacceptable, ne serait-ce qu'au plan du principe et je pense que tous les élus locaux devraient condamner à l'unanimité cette contradiction. On a parlé de la baisse de la DGF, de la suppression de la DGE, de la DCTP, ce n'est pas un écran de fumée, c'est la réalité.

M. DUVERGET a évoqué la taxe professionnelle en disant que nous étions mal placés ou que le taux bisontin était trop élevé, j'ai envie de lui retourner la question et de dire par rapport à quoi ou par rapport à qui ? J'ai sous les yeux un document qui montre au contraire qu'au plan national, la Ville de Besançon est particulièrement bien placée. Qu'on en juge, à Besançon le taux de TP cette année est de 13,66 %, la moyenne nationale est de 18,28 %, à Bordeaux elle est supérieure à 27 %, à Toulon elle est supérieure à 26 %, à Dunkerque elle est supérieure à 25 %. Donc au plan national, Besançon est bien placée. On peut comparer des chiffres mais enfin je pense que nos sources sont ou devraient être les mêmes. En revanche il y a peut-être un autre aspect dans votre question, si c'est par rapport aux communes voisines, je dirais c'est un autre débat. Va-t-on continuer chacun de son côté tout seul à se bagarrer pour garder et faire venir les entreprises ou est-ce qu'un jour il pourra y avoir une démarche d'agglomération, de district pour ensemble travailler à un développement cohérent de l'agglomération et du district ? Là oui il y a un vrai enjeu, il y a un débat.

On a évoqué aussi la gestion active et on nous a dit : négociez vos dettes, etc. Je voudrais dire que le service financier et je tiens à les en féliciter publiquement, le fait chaque jour. Il le fait très régulièrement et je vais donner quelques exemples car je crois qu'il n'y a que cela qui compte. La gestion active de la dette et le recours aux instruments de couverture de risque de taux a permis d'abaisser de 7,70 % à 7,20 % le taux moyen prévisionnel de notre encours pour 1996. Voilà concrètement le résultat du travail, un résultat parmi d'autres, du service financier de la Ville. Nous le faisons mais enfin là aussi on ne peut pas aller au-delà de ce qui est acceptable.

**M. JACQUEMIN :** Je voudrais qu'on revienne un instant, si vous le permettez, sur ce débat. Faut-il ou ne faut-il pas privilégier l'investissement et dans quelle direction ? Vous nous dites, et Mme GUINCHARD-KUNSTLER a pris le relais, votre conception, que je trouve trop étroite, du débat d'orientations budgétaires. Comment parler de l'opportunité d'investir ou plutôt d'augmenter l'impôt si on ne sait pas à quoi est destiné cet effort ? Il y a des politiques qui nécessitent plutôt le recours à l'emprunt et d'autres plutôt le recours à l'augmentation de la fiscalité. De la nature de l'effort dépend un peu la nature de la recette. Nous dire aujourd'hui que le débat d'orientations budgétaires indique le niveau de l'emprunt, le niveau de la fiscalité me paraît un peu dévalorisant pour cette assemblée. Bien sûr, les marges de manoeuvre sont très faibles. S'il était décidé de recourir à plus d'emprunt ou plus d'investissements financés par l'emprunt, cela naturellement aura pour inévitable conséquence l'alourdissement de la dette. Cette dette par habitant à Besançon n'est pas, contrairement à ce qui a pu être dit, élevée. Lisez ce qu'on a écrit, notamment pendant la campagne électorale, nous avons pris beaucoup de précaution. Jamais je n'ai affirmé que la dette par habitant était exorbitante à Besançon.

En revanche, la pression fiscale sur les Bisontins est forte et en vertu de cela, la dette est plus difficile à supporter. C'est la raison pour laquelle, et M. le Maire le sait parfaitement, on ne peut pas augmenter la dette. Plus on est riche, plus on emprunte. Le fait qu'on ne puisse effectivement pas aller au-delà de l'endettement actuel indique que nous ne sommes pas riches et que le potentiel fiscal de cette ville n'est pas élevé. Voilà la véritable critique qui avait été faite. J'en reviens à la taxe professionnelle, le taux de cette taxe est moyen par rapport aux villes de plus de 100 000 habitants. Mais la critique faite, Monsieur le Maire, c'est qu'à taux moyen, nous n'avons pas un bon rendement de cette taxe. Donc le produit de la taxe professionnelle n'est pas élevé, cela veut dire que les bases ne sont pas très bonnes.

J'ai tous les chiffres et je les tiens à votre disposition. Pourquoi depuis 15 années, en francs corrigés de l'inflation, la base de la taxe professionnelle n'a-t-elle augmenté que de 30 % ? Ce taux est faible et nous nous sommes fait distancer par un certain nombre de grandes agglomérations où le rendement de taxe professionnelle, à taux égal, est bien supérieur car il y a une base économique meilleure. D'où la suggestion qui vous est faite de l'opportunité d'un débat. Quand certains hauts fonctionnaires quittent notre Région en affirmant certaines choses, cela correspond à une réalité. Certains ont écrit qu'il fallait que les autruches sortent la tête du sable, je crois que c'est un peu cela, Monsieur le Maire. Nous n'avons pas une bonne santé économique, il n'y a rien de désobligeant à le dire ou à le reconnaître. Donc nous devons privilégier nos orientations budgétaires vers une politique économique plus musclée. J'en suis absolument convaincu. Aujourd'hui évidemment on ne peut pas discuter de la politique économique mais comment ne pas prendre en compte l'excellente suggestion de Jean- Claude DUVERGET sur ce point. Nous savons que c'est le point faible de notre ville. Il est clair que la décentralisation qui a fait monter en puissance l'emploi administratif et tertiaire non productif, c'est-à-dire les services administratifs, a en quelque sorte caché la perte d'emplois productifs. Je crois vraiment que la priorité est une politique économique active. Pourquoi ne démarrez-vous pas vos grands investissements en fonction de l'économie ? Parce que vous n'avez pas la solution financière. Vous savez ce à quoi je veux faire allusion. Nous manquons de projets à vocation économique qui ont un retour d'investissement économique et je souhaite que pour le débat de mars, nous puissions avoir des propositions fortes sur ce sujet. Ce serait une excellente orientation budgétaire.

**M. LE MAIRE :** Nous aurons ce débat économique au mois d'avril. Si vous avez, Monsieur le Député, des suggestions intéressantes pour augmenter les bases de notre taxe professionnelle, nous sommes preneurs. Ne croyez pas, si des emplois industriels ont été supprimés, que la Ville, la Mairie, le Conseil Municipal sont en quelque sorte responsables. Si on a perdu des entreprises et les milliers d'emplois qu'elles offraient, ce n'est quand même pas parce que la Ville n'avait pas une solution économique à tous leurs problèmes. C'est simplement le fait que ces entreprises ont dé péri, ont disparu et il faut les remplacer. Toute notre politique de développement économique consiste à faire le maximum pour les remplacer. On aura l'occasion de reprendre ce débat économique sur le fond et de savoir ce que peut faire la Ville pour effectivement remonter les bases. La taxe d'habitation est importante à Besançon parce que l'assiette de la taxe professionnelle est insuffisante. Cette assiette n'est pas le fait d'une décentralisation de services administratifs mais le fait d'entreprises qui s'installent à Besançon, qui se développent et qui nous donnent une base plus importante qu'actuellement. Lorsqu'une entreprise veut venir à Besançon, elle regarde quand même déjà le taux qui est de 13,66 % ; si elle va à Mulhouse c'est 18 %, à Grenoble c'est 22 %. Donc on ne peut pas dire que ce soit le taux de la taxe professionnelle qui empêche les entreprises de venir s'installer à Besançon. Il faut créer les conditions d'accueil, nous le faisons au maximum, pour qu'effectivement ces entreprises soient tentées par Besançon. C'est le fond du débat. Nous ne pouvons pas augmenter l'impôt comme le font d'autres villes ou d'autres collectivités car nous sommes conscients que les Bisontins ne sont pas pour la plupart des gens riches. Nous sommes en 9<sup>ème</sup> position du classement des villes pour le taux de la taxe d'habitation, nous sommes à la 30<sup>ème</sup> ou 35<sup>ème</sup> place pour le taux de la taxe professionnelle, voilà la comparaison, cela on le sait. Comment arriver à trouver des solutions ? Si vous en avez, je le répète, nous sommes preneurs. C'est plus facile à dire qu'à réaliser, on le sait par expérience.

**M. PINARD :** Je suis quand même frappé par une certaine forme d'amnésie. Je n'ai pas amené beaucoup de documents ce soir mais le hasard fait que j'ai sous les yeux la lettre que M. JACQUEMIN envoyait en avril 1995 à tous les Bisontins. Je lis : «le manque de ressources met la Ville dans l'obligation de recourir à l'emprunt de façon importante. L'emprunt s'alourdit d'année en année. Le poids de l'emprunt est encore aggravé par les garanties d'emprunts». Ce soir, on reconnaît que nous ne sommes pas parmi les plus endettés, ce qui a été démontré en temps utile par des journaux qui ne sont pas spécialement orientés à gauche comme la Tribune Desfossés et autres. Les Bisontins ont tranché dans ce débat, car ils avaient des chiffres extrêmement clairs.

S'agissant des bases de la taxe professionnelle, on en reparlera au débat économique, je n'ai pas le document sous les yeux mais je suis sûr et certain que les mêmes sources ont indiqué que pendant le dernier mandat les bases de la taxe professionnelle ont, dans le cadre de l'analyse des grandes villes de France, augmenté en moyenne à Besançon plus que la moyenne nationale. Je rappelle que la moyenne nationale est tirée à la hausse par les gisements fiscaux de l'Ile de France. Je sais bien que l'Ile de France

se pose toujours des problèmes même aujourd'hui. Je vous donnerai les chiffres au débat économique, je ne les sais pas par coeur, mais enfin j'affirme que dans les 15 villes qui tiraient cette moyenne vers la hausse, il y avait Courbevoie, la Défense, les Hauts-de-Seine et le paradis fiscal qui permet à M. PASQUA de construire son université qui vient enfin d'ouvrir au public.

**M. JEANNEROT :** Pardonnez d'abord un état grippal qui n'est pas clarificateur de la pensée ; néanmoins je voudrais intervenir rapidement à la suite des deux interventions de M. JACQUEMIN et de M. DUVERGET. Comment en effet ne pas leur donner raison et ne pas affirmer en étant sûr de ne pas se tromper que le développement économique doit être la priorité. Je vous ferai observer simplement pour rappeler des choses qui sont sans doute de l'ordre de l'évidence mais il faut les redire, que la priorité donnée à l'emploi et au développement économique est bien inscrite dans ce document d'orientations budgétaires. C'est même la première priorité qui est inscrite puisqu'on parle d'emplois.

La deuxième observation, c'est un appel pressant que je voudrais faire à l'ensemble des Conseillers Municipaux et singulièrement en la circonstance aux Conseillers de l'opposition qui semblent s'intéresser au développement économique, c'est un appel à l'imagination. Je crois qu'il ne suffit pas de lancer des imprécations, ni même des incantations pour que le développement économique se fasse. Il faut construire une stratégie d'actions, ce sera l'objet du débat que nous aurons prochainement le 22 avril. Je lance vraiment un appel pour que l'on se mette au travail car je suis prêt à accueillir l'ensemble des propositions. Il ne suffit pas de dire que la Ville de Besançon a besoin d'un développement économique dynamique et audacieux, il faut dire comment on le construit, avec quel plan d'actions, sur quel point d'appui on essaie de construire ce plan. Voilà, je suis preneur encore une fois de l'ensemble des propositions qui pourraient être élaborées par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

**M. LE MAIRE :** Et on en reparlera donc le 22 avril.

Le rapport est mis au vote. A la majorité (11 Conseillers ayant voté contre), le Conseil adopte les orientations budgétaires de l'année 1996.

*Puis à la majorité (11 Conseillers ayant voté contre), l'Assemblée a adopté le vœu suivant présenté par M. LOYAT, Conseiller Municipal.*

*«Face à l'aggravation du désengagement financier de l'Etat à l'égard des villes, le Conseil Municipal de Besançon tient à réagir et dénonce fermement les diminutions des dotations de l'Etat et l'alourdissement des charges consécutives aux mesures décidées.*

*Les dotations de l'Etat sont en effet en très nette diminution :*

*- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a vu sa croissance déconnectée de la croissance du PIB depuis 1994. Son pouvoir d'achat n'a pas été conservé en 1995 et elle sera indexée en 1996 seulement sur la moitié de la croissance en volume du PIB de 1995 contre les 3/4 en 1993.*

*- la DGE (Dotation Globale d'Équipement) elle, est purement et simplement supprimée pour les communes et groupements de communes de plus de 10 000 habitants.*

*- la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) destinée à compenser les exonérations de taxe professionnelle est en constante diminution depuis 1994. Cette diminution sera aggravée en 1996.*

*Ces trois mesures représentent environ 8,5 millions de francs, soit plus de 2 points d'impôts.*

*Par ailleurs, la loi de finances pour 1996 se traduit par une importante augmentation des charges des communes :*

*- le Gouvernement ne revient pas sur l'augmentation imposée par décret de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales en 1995,*

- la suppression de la franchise postale va grever les finances communales,

- l'augmentation de 2 points de la TVA va renchérir les dépenses de fonctionnement hors personnel et subventions,

- l'augmentation de l'essence, + 16 centimes, occasionne une dépense complémentaire de près de 200 000 F.

- le contingent d'aide sociale, dépense obligatoire au profit du Département, connaît une évolution difficilement supportable par notre collectivité. Il a augmenté de 86 % entre 1989 et 1995 et augmentera de 10,6 % en 1996. Par ailleurs, la part supportée par la Ville de Besançon dans le contingent d'aide sociale des communes du Doubs est en hausse, 28 % en 1989, 32,6 % en 1995. Cette participation n'est pas en rapport avec la population représentée (Besançon 23 % de la population départementale).

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement un réexamen de ces mesures pour que la décentralisation prenne tout son sens».

Visa préfectoral du 19 février 1996.